



UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI
(UAC)



ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE « ESPACE, CULTURE
ET DEVELOPPEMENT »

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

MEMOIRE DE DEA

SUJET :

*EFFETS DES PROJETS ET PROGRAMMES
AGRICOLLES MIS EN ŒUVRE DE 2003 A 2013 SUR LE
DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE
DES POPULATIONS DE LA COMMUNE DE PERERE*

REALISE PAR :

Zakary OROU

SOUS LA DIRECTION DE

Albert TINGBE-AZALOU
Professeur Titulaire des Universités/
CAMES

Membres du Jury

Président : Albert TINGBE-AZALOU, Professeur Titulaire des Universités de CAMES

Rapporteur : Dr Christian AGOSSOU, Maître-Assistant des Université de CAMES

Examineur : Dr Pierre VISSOH, Maître de Conférences des Université de CAMES

Date de soutenance : 24 février 2017

Mention : Bien

Note : 15/20

Année académique 2016-2017

DEDICACE

Je dédie ce travail à :

- A mon épouse, mon fils et ma fille
- A mes chers par ents
- A mes frères et sœurs

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce document ne serait effective sans l'appui de certaines personnes à qui nous devons une reconnaissance particulière. Nous tenons donc à adresser nos sincères remerciements à :

- Notre Directeur de mémoire, Professeur Albert TINGBE-AZALOU, qui en dépit de ses multiples occupations n'a ménagé aucun effort pour suivre ce travail de recherche ;
- Vous les membres de jury, qui en acceptant de juger notre travail, nous permettent de bénéficier de vos apports en vue de l'amélioration du document ;
- Nos éminents professeurs de l'Ecole Doctorale pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement » de la FLASH/UAC ;
- Monsieur Eric TCHOKONOKA, Chef de la Cellule de Suivi-Evaluation du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur Ali OROU TERE, de la Direction des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE.....	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE	4
CHAPITRE II : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE PERERE.....	27
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DES DONNEES	40
CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	41
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	53
CONCLUSION	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	78
WEBOGRAPHIE	81
ANNEXES	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques caractéristiques de la commune de Pèrèrè	35
Tableau 2 : Récapitulation de la recherche documentaire	42
Tableau 3: Echantillon des personnes ressources	43
Tableau 4: détermination de la taille de l'échantillon.....	44
Tableau 5: Echantillon des arrondissements et villages/quartiers de ville	45
Tableau 6 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par arrondissement... 46	
Tableau 7 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par arrondissement... 47	
Tableau 8 : Échantillon des personnes ressources enquêtées	47
Tableau 9 : Répartition des personnes enquêtées.....	47
Tableau 10 : Répartition des personnes enquêtées par sexe, niveau d'instruction et activités.....	53
Tableau 11 : Opinions des ménages sur l'implication des différents acteurs au cycle de vie des projets agricoles	57
Tableau 12 : Influence des acteurs dans le cycle de vie des projets agricoles....	60
Tableau 13 : Chocs subis les ménages agricoles au cours des dix dernières années	63
Tableau 14 : Accès des ménages agricoles aux besoins fondamentaux	64
Tableau 15 : Couverture des besoins fondamentaux par les revenus de la vente des produits agricoles	65
Tableau 16 : Opinons des ménages agricoles sur l'état de leur capital social ...	67
Tableau 17 : Opinons des ménages agricoles sur l'état de leur capital social ...	68
Tableau 18 : Opinons des ménages agricoles sur l'état de leur capital social ...	70

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des rendements de maïs de 2003 à 2013	59
Graphique 2 : Evolution des rendements d'igname de 2003 à 2013	59
Graphique 3 : Evolution des rendements de coton de 2003 à 2013.....	59
Graphique 4 : Evolution de la superficie emblavée et de la production de 2003 à 2013	71
Graphique 5 : Comparaison de l'évolution de la production de racines et tubercules et du coton 2003 à 2013.....	72
Graphique 6 : Evolution de la production totale de 2003 à 2013	72
Graphique 7 : Evolution Indice Pauvreté Monétaire et Non monétaire de 2003 à 2013	72
Graphique 8 : Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté monétaire de 2005 à 2010	74
Graphique 9 : Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté non monétaire de 2005	74

SIGLES

AGVAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
CARDER	: Centre Agricole Régional de Développement et d'Encadrement Rural
CeCPA	: Centre Communal de Promotion Agricole
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuelle
CTB	: Coopération Technique Belge
EDS	: Enquête Démographique et Sociale
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Française d'Afrique
GIZ	: Coopération Technique Allemande (Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit)
IDH	: Indice de Développement Humain
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRAM	: Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
ONU	: Organisation des Nations Unies
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaires Techniques et financiers
RGPH 4	: Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SPSS	: Statistical Package for Social Science
UCPC	: Union Communale des Producteurs de Coton
UDP	: Union Départementale des Producteurs
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour la Culture, l'Education et l'Enfance
USPP	: Union Sous Préfectorale des Producteurs

RESUME

La pauvreté évolue dans une tendance à la hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, malgré la mise en œuvre d'une multitude de projets et programmes de développement agricole. L'objectif de cette recherche est d'analyser la dynamique des acteurs dans la gestion du cycle des projets et programmes et les interactions entre développement agricole et pauvreté dans les ménages. Pour y arriver, il a été adopté une approche quantitative et qualitative. Ainsi les données ont été recueillies au moyen de la recherche documentaire, de l'entretien, du questionnaire et de l'observation directe auprès de 101 personnes. Les données issues de la collecte ont été analysées sur la base du modèle stratégique de Crozier et Friedberg (1981) ainsi que de celui du Changement social de Rocher (1968).

Les résultats de la recherche montrent que l'échec de la majorité des projets et programmes agricoles est lié à la faible participation des acteurs locaux. Par ailleurs, il se dégage que la croissance agricole peut améliorer sensiblement le niveau de vie des ménages agricoles.

Mots clés: Projets, Participation, ménage agricole

ABSTRACT

Poverty is moving in an upward trend in both rural and urban areas, despite the implementation of many agricultural development projects and programs. The goal of this research is to analyze the dynamics of actors in the management of the cycle of projects and programs and the interactions between agricultural development and poverty in households. To get there, it was adopted a quantitative and qualitative approach. Thus the data were collected through desk research, the interview, the questionnaires and direct observation of 101 people. The data from the collection were analyzed based on the strategic model of Crozier and Friedberg (1981) as well as that of Changement social of Rocher (1968).

The results show that the failure of the majority of agricultural projects and programs is linked to the low participation of local actors. Moreover, it emerges that agricultural growth can significantly improve the standard of living of agricultural households.

Keywords: Projects, Participation, farm household.

INTRODUCTION

L'agriculture est l'un des leviers sur lequel veut s'appuyer le Bénin pour asseoir une croissance économique susceptible de réduire la pauvreté. Elle participe fortement à la formation du Produit National Brut (PNB) et emploie plus de 70% de la population active (PAM, 2014). Depuis les années 1990 le pays met en œuvre des politiques, programmes et projets visant son développement. Pourtant l'autosuffisance alimentaire, toujours fixée comme objectif final de ces politiques n'est toujours pas atteinte ; en revanche, on note une baisse de la production. Les céréales qui constituent la culture dominante dans le pays sont en perte de croissance. L'effet de cette multitude de projets et programmes agricoles accompagnés d'importantes ressources mobilisées est peu perceptible sur la vie des populations en milieu rural. La pauvreté, non seulement s'inscrit dans une tendance globalement en hausse mais aussi, elle est plus rurale qu'urbaine. Aussi, en 2011, 36,2% de la population béninoise vit-elle avec un revenu annuel situé en dessous du seuil national (120 839 FCFA par tête et par an) de pauvreté contre 35,2% en 2009 (138 754 FCFA par tête et par an) et 33,3% en 2007. L'indice de pauvreté monétaire est de 39,7% en milieu rural contre 31,4% en milieu urbain. Quant à la pauvreté non monétaire, elle est vécue par 32,9% en milieu rural contre 26,4% en milieu urbain (EMICoV, 2011).

Ce faisant, au regard des résultats peu satisfaisants de ces interventions en milieu rural on assiste à la remise en cause de la gestion du cycle des projets. Ces projets dits centralisés ou dirigistes sont dans leurs objectifs, contenus et modalités de mise en œuvre définis au sommet de l'Etat et imposés aux producteurs. Toute chose contraire à l'approche participation, en tant que paradigme de développement. La participation est considérée comme un mécanisme pour une plus grande efficacité des projets et un moyen pour

renforcer les capacités des populations à prendre les décisions qui les concernent et à devenir les acteurs de leur propre développement (Simard, 2008 : 98).

C'est alors que Pèrèrè, une Commune rurale et essentielle agricole qui a bénéficié de plusieurs projet agricole. Cependant, la production dans ladite Commune est en baisse et le niveau de vie des ménages agricoles peine à s'améliorer. Ce sont autant de préoccupations qui ont suscité la réflexion sur le sujet «*Effets des projets et programmes agricoles mis en œuvre de 2003 à 2013 sur le développement socio-économique des populations de la Commune de Pèrèrè*».

Les résultats présentés dans le présent document s'articulent autour quatre chapitres regroupés en deux parties. Le chapitre I est consacré à la définition du cadre de la recherche, incluant entre autres la problématique, l'opérationnalisation des principaux concepts utilisés et l'état des connaissances sur la thématique. Le cadre physique et administratif est présenté dans le chapitre II à travers la situation géographique et le milieu physique de la commune, l'organisation sociale, les données humaines et socioéconomiques, la justification du choix du sujet et le modèle d'analyse.

La deuxième partie est également structurée en deux chapitres dont la méthodologie adoptée (chapitre III), la présentation et l'analyse des données collectées (chapitre IV). Le chapitre quatre est consacré à l'analyse de la pratique de la participation dans le cycle de vie des projets et programmes agricoles, l'implication des différents acteurs (parties prenantes), le niveau d'influence des parties prenantes dans le cycle de projets agricoles, la vulnérabilité/pauvreté des ménages agricoles et la corrélation entre production agricole et niveau de vie des ménages.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DU CADRE DE LA
RECHERCHE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

I- PROBLEMATIQUE

1.1. Constat

Depuis la deuxième guerre mondiale jusqu'à la fin des années 60, le développement fut conçu comme un retard sur les pratiques économiques adoptées par les pays occidentaux (Charlier et al, 2004). Ainsi, selon ce courant de pensée, le développement implique l'adoption des mêmes pratiques économiques, politiques et sociales ayant été le moteur de la modernisation des pays les plus avancés. Dans cette perspective, l'intégration de faits modernes privilégiant l'industrialisation, le développement de l'agriculture et l'exportation est fondée sur l'expertise de professionnels considérés comme étant les seuls capables de guider les pays en développement sur la voie du progrès (id.). En Afrique de l'Ouest, ces théories ont été opérationnalisées, en milieu rural, par la réalisation de grands projets d'augmentation de la production. Ces grands projets, selon Bonnal cité par Simard (2008 : 22) dans leurs objectifs, contenus et modalités de mise en œuvre sont définis de l'extérieur et proposés (de façon plus ou moins impérative) aux producteurs. Des paquets technologiques sont élaborés par la recherche et traduits par des appareils de vulgarisation spécifiques en messages que l'on s'efforce de diffuser aux producteurs. Cette stratégie dite top down s'est soldée par l'échec de plusieurs de ces grands projets de développement rural.

Le Bénin à l'instar des pays de la sous-région a connu cette approche de développement à travers l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur agricole. Ainsi, de 1998 à 2008 cent cinquante et un projets et programmes de développement rural ont été mis

en œuvre pour un coût total évalué à plus de quatre cent soixante (460) milliards de francs CFA. En 2010, le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dispose, dans son portefeuille Plan d'Investissements Publics (PIP), de trente-trois projets et programmes pour un montant estimé à quarante et un milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions six cent quinze mille (41 295 615 000) FCFA (MAEP, 2010). Malgré la floraison des programmes et projets agricoles, la pauvreté semble ne pas reculer et l'effet de cette multitude de projets et programmes assortis d'importantes ressources mobilisées est peu perceptible sur la vie des populations en milieu rural. La pauvreté, non seulement s'inscrit dans une tendance globalement haussière mais aussi, elle est plus rurale qu'urbaine. En 2011, 36,2% de la population béninoise vivait avec un revenu annuel situé en dessous du seuil national de pauvreté (120 839 FCFA par tête et par an) contre 35,2% en 2009 (138 754 FCFA par tête et par an) et 33,3% en 2007. L'indice de pauvreté monétaire est de 39,7% en milieu rural contre 31,4% en milieu urbain. Quant à la pauvreté non monétaire, elle est vécue par 32,9% en milieu rural contre 26,4% en milieu urbain (EMICoV, 2011). Ces données témoignent de l'échec des projets et programmes agricoles à améliorer le niveau de vie des populations.

1.2. Problème

Ces statistiques nationales sur l'échec des politiques de réduction de la pauvreté se confirment au niveau communal. Ainsi, la Commune de Pérèrè située en zone rurale, dans le département du Borgou a bénéficié d'une abondance de projets et programmes agricoles. L'indice de pauvreté monétaire et l'incidence de pauvreté sociale, c'est-à-dire le manque d'accès aux services sociaux de base, sont respectivement de 42, 23% et 31, 4% en 2011 contre 28,1% et 21,7% en 2007 (INSAE, 2007 et 2011). L'évolution du niveau de vie entre 2009 et 2011 est de 0,6% en milieu urbain contre -12,6% en milieu rural. La pauvreté apparaît donc comme un phénomène rural au Bénin, dans un contexte économique

principalement caractérisé par la prépondérance du secteur agricole. Cette situation remet en cause aussi bien les mécanismes d'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté que la pertinence des programmes et projets agricoles mis en œuvre. Par conséquent, l'échec de plusieurs de ces grands projets de développement rural en Afrique amena d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fonds. Ainsi, le concept de participation connaît un regain d'intérêt. La participation des communautés à la gestion des interventions de développement est devenue un nouveau paradigme sur la lutte contre la pauvreté. C'est dans cette optique que Olivier Guillaume cité par Bernard (2013 : 57) affirme :

« il est, désormais admis par la plupart des acteurs professionnels et des bailleurs de fonds nationaux ou internationaux qu'un projet de développement n'est utile et bénéfique que s'il répond expressément à une demande des populations bénéficiaires ; s'il permet à ces dernières d'acquérir leur indépendance à court ou moyen terme ; si le projet est mis en place et géré principalement par ces populations. [...] le projet peut ainsi servir d'effet levier pour des initiatives et des projets locaux ».

La participation est devenue un instrument pour une plus grande efficacité des programmes de développement. En marge du discours dominant faisant l'éloge de la participation, il existe une abondante littérature critique ayant démontré le décalage entre le discours et les pratiques lors des interventions de développement. Tout en dégagant les limites de la participation, ces analyses permettent de saisir la complexité de l'espace politique au sein duquel elle s'inscrit. Au-delà des discours qui séduisent, il s'avère donc primordial de nuancer la pratique sur la participation afin de poser un regard plus critique sur cette approche d'intervention (Simard, 2008 : 3).

Si tant est que la pratique de la participation est effective dans les interventions de développement, comment comprendre les contre-performances du secteur agricole en milieu rural et plus précisément dans la Commune de Pérèrè.

En effet, l'agriculture est la principale composante de l'économie de cette Commune. Le secteur agricole mobilise environ 70% de la population active (PAM, 2014 : 64). Les statistiques agricoles montrent que la production céréalière (mil, sorgho, maïs et riz) est passée de 14 784 tonnes au cours de la campagne agricole 2011-2012 à 11 062 tonnes à la fin de la campagne 2012-2013, soit une baisse de 25%. La production des principales cultures de rente (coton et arachide) est restée relativement stable 806 tonnes et 811 tonnes pendant la même période. Cette production déjà faible, cache une contre-performance de la culture de coton. La production cotonnière a augmenté de 172 à 250 tonnes pendant que la superficie emblavée a doublé (246 ha à 432 ha). La production de racines et tubercules (igname, manioc et patate douce) a enregistré une expansion avec un taux d'accroissement de 17,14%. Cette production a augmenté de 120 484 tonnes à 141 469 tonnes au cours de la même période (CeCPA Pérèrè, 2014).

La production agricole telle que constatée est en perpétuelle décroissance. Cela témoigne de ce que le secteur agricole n'est pas en mesure de générer des ressources nécessaires pour accroître significativement le bien-être des populations rurales. Une population dont l'essentiel des revenus provient de la vente d'une partie de leurs productions. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont parvenus Ouédraogo et al. (2007), à l'issue d'une recherche réalisée en 2007 sur *l'insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina*.

Bourgeois et al. (2011) après une étude réalisée sur les trajectoires des ménages ruraux en Indonésie affirment que l'évolution de la valeur de la production

agricole détermine le niveau de vie des ménages agricoles. Une croissance négative est associée à un état final de pauvreté, une croissance positive est associée à un état final de sortie de pauvreté. Cette observation est corroborée par l'association de la croissance du revenu net agricole à la sortie de pauvreté.

En effet, L'agriculture reste une agriculture de transition, peu productive et incapable de satisfaire les besoins des ménages agricoles à Pèrèrè. La situation économique des ménages agricoles est très fluctuante d'une année à l'autre. Un décès ou une maladie peut briser cet équilibre précaire et faire basculer les membres vers les plus pauvres. L'exode vers le grand voisin (Nigéria) répond davantage à des stratégies désespérées incapables de soulager les ménages et entraînant les membres du ménage dans le cercle vicieux de la pauvreté : endettement, vente du bétail à prix dérisoire, faible accès aux soins de santé et à l'éducation, et affaiblissement physique. Ce constat qui soulève l'épineux problème de paupérisation du monde rural a suscité le questionnement suivant : **comment peut-on expliquer alors la persistance de la pauvreté en milieu rurale malgré la mise en œuvre des projets et programmes agricoles ?**

C'est en réponse à cette question qu'il est impérieux de réfléchir sur le sujet «*Effets des projets et programmes agricoles mis en œuvre de 2003 à 2013 sur le développement socio-économique des populations de la Commune de Pèrèrè*».

1.3. Objectifs de la recherche

Les objectifs de la recherche sont formulés en termes d'objectif général et d'objectifs spécifiques.

1.3.1. Objectif général

L'objectif général de la recherche consiste à analyser la dynamique des acteurs dans la gestion du cycle des projets et programmes et son incidence sur la pauvreté dans la Commune de Pèrèrè.

1.3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour de :

- apprécier la pratique de la participation des acteurs locaux dans la gestion du cycle des projets et programmes agricoles ;
- établir les relations entre le niveau de vie des ménages agricoles et la croissance de la production agricole.

1.4. Hypothèses de recherche

- La faible participation des acteurs locaux explique l'échec des projets et programmes agricoles ;
- Le niveau de vie des ménages agricoles est corrélé à la croissance de la production agricole.

1.5. Clarification des concepts

La clarification des concepts dans une recherche en sciences sociales conduit le chercheur à se conformer au langage théorique approprié dans le domaine abordé. Cet exercice permet également une meilleure expression de la pensée du chercheur en vue de la compréhension uniforme de terminologies utilisées. Ainsi, il paraît très important de définir certains concepts fondamentaux et terminologies dont notamment le cycle de projets, la participation, le ménage agricole, la vulnérabilité, le capital, la trajectoire des ménages agricoles, la pauvreté, les besoins fondamentaux et la croissance de la production agricole.

Le projet est une entreprise planifiée composée d'un ensemble d'activités interdépendantes et coordonnées, conçues pour atteindre un objectif spécifique dans le cadre d'un budget donné au cours d'une période donnée. Les projets agricoles sont donc des interventions menées en milieu agricole en vue d'améliorer le bien-être des populations à la base.

Le projet de développement est intimement lié à l'innovation et au changement, tous les projets sont des projets de développement, en ce qu'ils contribuent d'une façon ou d'une autre au développement de l'organisation, d'une communauté ou d'une localité. L'expression « projet de développement », toutefois, désigne habituellement une catégorie particulière de projets : ceux qui sont réalisés dans les pays en développement avec l'assistance d'un pays économiquement développé ou d'une organisation multilatérale (Boutinet, 1992 : 156).

C'est un ensemble cohérent et organisé d'activités menées collectivement, limitées dans le temps et l'espace qui nécessitent des moyens humains, financiers, matériels, pour améliorer la situation d'un groupe de personnes données (Baril et al. 2007 : 5).

Le programme est un ensemble de projets liés, cohérents et coordonnés, contribuant à la réalisation d'une même finalité (objectif global).

Le cycle de projet est l'ensemble des étapes liées à la gestion d'un projet. Selon la Commission de l'Union Européenne le cycle de projet suit la vie d'un projet, de l'idée initiale à son achèvement. Il sert de cadre pour assurer la consultation des parties prenantes, définir les décisions clés, les exigences en termes d'informations, et les responsabilités relatives à chaque phase pour prendre des décisions manière éclairées à chaque phase de la vie d'un projet (UE, 2001 : 40). C'est une succession d'étapes qui jalonnent la vie d'un projet de l'émergence de l'idée initiale aux leçons tirées de son évaluation (Baril et al. 2007 : 7). Ces étapes diffèrent d'un auteur à un autre. Il est retenu dans le cadre de ce travail les étapes suivantes : identification des besoins, études de faisabilité, planification, exécution et suivi évaluation.

La participation est comprise ici comme l'ensemble des contributions que peuvent ou doivent apporter les populations locales dans les différents projets de développement de leur localité. Le glossaire présente une typologie de la participation à huit niveaux classés du moins au plus participatifs ainsi qu'il suit :

- Information: action de donner (unilatéralement) des renseignements.
Consultation: action de solliciter un avis.
- Concertation: action d'échanger des avis (préétablis) et de rechercher un compromis.
- Dialogue: action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions.
- Implication: action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité.
- Participation: action de s'associer activement à un processus.
Appropriation: action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante.
- Adhésion: action de s'allier et de partager totalement les objectifs.

Seuls les trois derniers niveaux sont considérés comme générant un véritable processus intégré de participation (Brodhag et al, 2001: 36).

La participation est donc un concept qui peut être envisagé dans des perspectives très différentes. D'une part, elle peut être considérée comme un moyen d'atteindre plus efficacement les résultats escomptés d'un projet. D'autre part, elle peut être considérée comme une fin en soi lorsqu'elle cherche à renforcer les capacités des populations à prendre les décisions qui les concernent et à devenir les acteurs de leur propre développement. En impliquant inévitablement une transformation des rapports de pouvoir, cette façon d'envisager la participation entretient des liens étroits avec le concept d'«empowerment» (Simard, 2008 :

14). La participation dans le cadre de ce travail est assimilée aux notions telles qu'implication, appropriation et adhésion en un mot la participation interactive.

Le ménage agricole est un ménage qui fait de l'agriculture son activité principale et en tire l'essentiel ou partie de son revenu.

La vulnérabilité d'un individu, un ménage ou une communauté, quel que soit son niveau de richesse, est la probabilité que celui-ci trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie que sont les risques et chocs (Ouattara 2003 : 8). Les analyses portent sur les ménages agricoles dont les conditions de vie se sont dégradées suite à des fluctuations.

Le capital évoque un facteur déterminant de la capacité des ménages à réagir pour atténuer les effets d'éventuels chocs. Ouédraogo et al, (2007 : 83) estiment que cette capacité dépend de plusieurs facteurs dont les plus cruciaux sont le capital physique, financier et social du ménage. Le capital physique regroupe l'ensemble des facteurs de production dont dispose le ménage, par exemple les terres, les animaux et le matériel agricole. Le capital financier comprend essentiellement l'épargne, les revenus tirés de la mise sur le marché d'excédents de production (surtout les cultures de rente), les ressources issues des activités génératrices de revenu et les revenus de la migration. Le capital social se compose des membres du ménage, surtout ceux qui sont potentiellement productifs.

Les besoins essentiels ou **besoins fondamentaux** recouvrent les besoins tels que se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, se soigner, etc... Ils sont considérés comme identiques où que l'on soit, même si la manière de les satisfaire varie d'un pays à un autre, selon le climat, la culture ou la situation socio-économique (PNUD, 1999). Développée essentiellement par l'UNICEF, cette définition

estime que la pauvreté est le fait d'être privé de moyens permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins en l'occurrence les besoins fondamentaux.

La pauvreté¹ se définit ici comme « un état de privation du bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment (PNUD, 1999). Bien que la pauvreté ne soit pas un phénomène nouveau, elle reste difficile à définir du fait de son caractère multidimensionnel. Selon Dubois cité par Ouattara (2003), la définition la plus acceptée est celle d'une privation, tant physiologique que sociale, du bien-être de l'être humain. Cette définition porte sur les deux dimensions de la pauvreté : la dimension physiologique (pauvreté économique) et la dimension sociale (pauvreté humaine). La dimension économique de la pauvreté comprend trois formes : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

La pauvreté est abordée dans une approche dynamique et statique. L'approche statique fondée sur l'analyse du profil de pauvreté à un temps «t» donné fournit les éléments comme le seuil de pauvreté, l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Celle dynamique est fondée sur l'évaluation de l'évolution du bien-être de chaque ménage agricole dans le temps. L'étude, sous angle dynamique permet de distinguer les formes de pauvreté à savoir ; pauvreté absolue et pauvreté relative, pauvreté chronique et pauvreté transitoire.

La typologie de la pauvreté ainsi élaborée permet d'avoir un aperçu des contours de la pauvreté. Que peut-on dire de la pauvreté dans la Commune de Pèrèrè ? Plus précisément, quel en est le profil ?

La trajectoire des ménages évoque ici l'analyse de la pauvreté fondée sur l'évaluation de l'évolution du bien-être de chaque ménage dans le temps. Bourgeois et al (2011 : 39) en étudiant l'évolution des ménages agricoles en

¹ La pauvreté est abordée dans tous ses contours et aspects dans les points 4.5 et 4.6

Indonésie par leurs classes initiales et finales, ont établi une typologie de sept trajectoires à savoir ; les ménages qui sont restés pauvres, les ménages qui sont sortis de pauvreté, les ménages qui sont entrés en pauvreté, les ménages qui sont restés non pauvres, les ménages qui sont devenus plus aisés, les ménages qui sont devenus moins aisés et les ménages indéterminés. L'étude de la trajectoire des ménages se rapporte à la dynamique de pauvreté.

La production agricole prend en compte aussi bien les produits vivriers (Maïs, Mil, Sorgho, Riz), les tubercules (ignames, manioc, patate douce), les produits de rentes (coton et arachide) que les légumineuses.

Les concepts ainsi clarifiés, le point des connaissances antérieures sur le sujet de recherche et lesdits concepts est abordé dans la revue de littérature.

1.6. Revue critique de littérature

1.6.1. Genèse du concept de participation

Aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, jusqu'à la fin des années 60, le développement fut conçu comme un retard sur les pratiques économiques adoptées par les pays occidentaux. Ils préconisent dès lors pour les autres pays, notamment africains, l'adoption des mêmes pratiques économiques, politiques et sociales qui ont été le moteur de la modernisation de leurs pays. Cette perspective qui envisageait, l'intégration de pratiques modernes privilégiant l'industrialisation, le développement de l'agriculture et l'exportation est fondée sur l'expertise de professionnels considérés comme étant les seuls capables de guider les pays en développement sur la voie du progrès (Charlier et al, 2004).

Pour asseoir leurs théories modernisatrices, les promoteurs de développement instaurent un principe nouveau, celui de la participation. Dans ce contexte, la participation est envisagée de manière utilitaire afin de convaincre les gens du bien-fondé du projet de la modernisation et d'en assurer la réussite.

Mais ces théories modernisatrices vont connaître des échecs parce que :

- les propositions techniques formulées ne sont pas toujours adaptées aux stratégies locales des acteurs ;
- l'environnement économique est défavorable (prix aux producteurs peu incitatifs), coût élevé et faible disponibilité des intrants, absence d'un crédit agricole adapté, état médiocre des infrastructures de commercialisation, absence de marchés organisés pour les céréales ;
- la non prise en compte, des finalités des producteurs au regard des objectifs et de contraintes macro-économiques.

Par conséquent, l'échec de plusieurs grands projets de développement rural en Afrique amena d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fonds. En effet, bien que le concept de participation date du début de la colonisation (Chauveau, J.-P. 1994), son usage populaire s'est accrue de manière significative vers la fin des années 70 pour constituer un des fondement d'un nouveau courant de pensée que certains chercheurs qualifient de populiste.

Ainsi, vers la fin des années 70, des changements importants s'opèrent dans les stratégies de développement. Les grands projets de développement rural ont progressivement fait place à des stratégies de développement appuyant les initiatives locales. Les acteurs du développement mettent également l'accent sur l'importance du rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'un développement autogéré qui émane de la « base ».

L'impact des résultats médiocres obtenus par les grands projets s'est donc traduit par la mise en avant de nouvelles stratégies de développement rural et local (Bonnal, 1995). Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, elles mettent aujourd'hui l'emphase sur l'importance d'associer les bénéficiaires à toutes les

étapes d'une démarche de développement. La finalité de cette approche est de renforcer le pouvoir des groupes les plus pauvres et d'assurer l'auto-développement des collectivités. C'est l'approche participative du développement local qui insiste alors sur l'importance de la participation et de la responsabilisation des populations dans toutes les actions de développement. Le concept participation est à l'origine des préoccupations actuelles de la prise en compte du "local".

Ces changements remettent en cause les fondements même des théories de la modernisation. En effet, la croissance, l'atteinte d'objectifs macro-économiques ainsi que la libéralisation des marchés ne seraient plus en mesure, à eux seuls, d'assurer le développement et l'amélioration des conditions de vie. Il urge dès lors d'écouter et répondre aux besoins exprimés par les populations locales. Ainsi, les théories dites de modernisation répondraient davantage aux attentes d'une minorité de gens favorisés plutôt qu'aux préoccupations de la majorité. Dans le cadre des stratégies actuelles de lutte contre la pauvreté, les populations sont encouragées à se regrouper, à s'organiser, à s'exprimer et à se concerter afin que les politiques de développement prennent en compte leurs intérêts. Il se dégage de là que la participation prend différentes connotations dont diagnostic, concertation, ajustement continu, compromis pour une action de développement local.

Durant les années 80, la participation sera consacrée comme un moyen pour aller au développement. Dans son article 1 de la déclaration sur le droit au développement de l'assemblée générale du 4 décembre 1986, l'ONU stipule que :

« Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel tout être humain et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés

fondamentales puissent être pleinement réalisés et bénéficier de ce développement ».

Cette position de l'ONU justifie quelque peu celle de la Banque Mondiale qui établit que le développement participatif est à la fois une fin et un moyen de développement.

Dès lors, on assiste à une valorisation de l'échelon local comme lieu d'initiative et de prise de décision en donnant aux acteurs locaux les moyens de se définir un projet d'avenir et des programmes d'action ainsi que de négocier ces projets et programmes avec les acteurs politiques et économiques situés aux échelons régional et national, les institutions techniques et politiques de développement, les sources de financement. Dans le même sens que Lavigne- Delville, P (2005) estime que l'image de chercheurs ou techniciens, seuls détenteurs de la connaissance, proposant des méthodes modernes aux paysans utilisant des techniques archaïques est, ou devrait être, totalement obsolète.

La participation est devenue de nos jours, l'approche d'intervention autour de laquelle semble se fonder un consensus, en ce qui concerne la manière d'impliquer les populations aux différentes étapes de réalisation d'un projet, et qui autorise toutefois diverses pratiques à savoir : la mobilisation au travail, le fait d'être consulté avant un projet, de contribuer à une enquête sous forme d'entretien collectif au profit de l'équipe de projet, de bénéficier d'une action censée renforcer son propre pouvoir, d'être invité à une négociation pouvant peut-être déboucher sur des décisions en sa faveur.

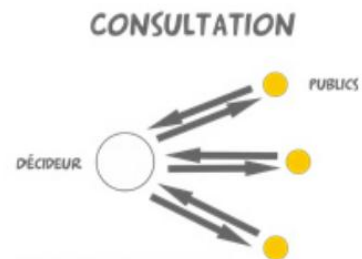
1.6.2. Les formes de participation

A partir de la littérature, une typologie à cinq niveaux a été dégagée pour la participation (Brodhag, et al., op. cit., p. 36).

- elle se comprend comme un moment d'information souvent unilatérale ; le décideur donne des renseignements aux publics soit dans un cadre de fausse participation ou d'informer sur la demande du public ;

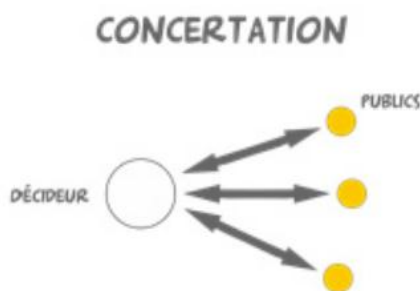


- moment de consultation où le flux est bidirectionnel ; les autorités publiques définissent les thèmes et les modalités du processus et en informent les citoyens, puis ceux-ci transmettent leur avis et opinions en



- retour aux autorités publiques. les avis des citoyens sont recueillis sur une question bien délimitée sans forcément les associer à la prise de décision. Généralement, l'outil privilégié est l'enquête publique ;

- la participation comme concertation est caractérisée par un processus de plusieurs allers-retours d'informations entre les citoyens et les décideurs,



avec des évolutions et des adaptations progressives de chaque côté, même si la responsabilité de la décision finale reste du ressort des autorités publiques » comme le montre la figure ci-contre

La coopération est poussée, un dialogue est instauré mais la décision et l'initiative restent aux mains des élus. C'est par exemple le cas des conseils de quartier, des commissions locales. Il s'agit de travailler avec les citoyens pour s'assurer que leurs aspirations soient prises en considération. C'est l'échange des avis (préétablis) en vue de rechercher un compromis ;

- L'implication est un processus (partenariat) dans lequel les décideurs profitent de l'expertise d'usage des communautés, ces derniers étant amenés à participer concrètement aux actions. Dans une logique de partenariat, les communautés sont des partenaires à la prise de la décision à chaque étape du processus. Ils sont donc appelés à formuler des décisions. Par un processus de redistribution du pouvoir pendant le processus de décision, les communautés ont aussi leur mot à dire à travers la pratique de la participation.
- Dans le sens de l'appropriation et adhésion, la participation se comprend comme l'action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante, de s'allier et de partager totalement les objectifs. Les autorités appliquent les décisions des citoyens.

1.6.3. Participation comme transfert de pouvoir et le concept d'«empowerment»

La participation est un concept qui peut être envisagé sous plusieurs formes. D'une part, elle peut être considérée comme un moyen d'atteindre plus efficacement les résultats escomptés d'un projet. D'autre part, elle peut être considérée comme une fin en soi lorsqu'elle cherche à renforcer les capacités des populations à prendre les décisions qui les concernent et à devenir les acteurs de leur propre développement (Simard, 2008 : 98). L'auteur estime que la participation lorsqu'elle se rapporte à la transformation des rapports de pouvoir s'assimile au concept d'«empowerment».

Pour les agences de développement (Banque Mondiale, Fonds International Développement Agricole, Union Européenne ou Agence Française de Développement), le concept d'«empowerment» est devenu une référence incontournable des projets et stratégies des agences de développement. Étroitement lié à la notion de participation, le concept d'empowerment autorise

plusieurs définitions admises dans la littérature scientifique. Doligez (2003 : 4), définit ce concept comme un «processus permettant d'acquérir ou de renforcer la capacité d'exercer le pouvoir». Ainsi, le rôle des acteurs du développement consiste donc à affermir la capacité des plus faibles d'une communauté « à exister comme force sociale et à prendre leur place dans les rapports de force et les négociations autour des enjeux qu'elles identifient» Ibidem, p. 4).

L'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM) dans un rapport concernant les interventions de la coopération française, évoque deux dimensions du concept à savoir ; «empowerment» implique de «changer les rapports de force en faveur des sans-pouvoir-powerlessness, et des sans-voix-voicelessness» (Gentil, 2000) cité par Doligez (2003).

Le PNUD après avoir établi une équivalence entre «empowerment» et «habilitation» en donne la définition suivante : « élargissement des capacités et des choix des individus, acquisition de la capacité de choisir en étant à l'abri de la faim, du besoin et du dénuement et de participer aux prises de décisions qui ont des incidences sur leur vie ou d'y souscrire.».

La Banque mondiale quant à elle intègre la notion d'actifs et celle de capacités au contenu du concept. Ainsi, dans son ouvrage intitulé *Empowenment and poverty reduction: à Sourcebook* publié en 2002, affirme que la limitation d'actifs, à la fois matériels et financiers, telle que connaissent les pauvres, freinerait leur capacité de négociation et augmenterait leur vulnérabilité. Tel qu'expliqué par la Banque Mondiale dans ce rapport, la notion de capacité posséderait une dimension à la fois individuelle et collective. Les capacités individuelles référant, par exemple, à la santé et à l'éducation tandis qu'au niveau collectif, elles représenteraient la capacité de mobilisation et d'organisation de manière à pouvoir participer à la vie politique de la communauté et du pays

(Banque Mondiale, 2002). Selon la Banque Mondiale, cette capacité d'action collective permettrait aux populations pauvres d'améliorer leur accès aux ressources et aux services de base.

A la lumière des différents niveaux de participation ci-dessus étudiés, seule celle interactive est à même de susciter le développement. Ainsi, les propositions techniques doivent être formulées avec l'implication des bénéficiaires. Lesdites propositions doivent tenir compte non seulement des stratégies locales mais aussi des conditions socioéconomiques des bénéficiaires.

Dans la présente recherche, les concepts de participation et empowerment est comprises dans les différentes définitions ci-dessus citées.

1.6.4. La participation et renforcement des pouvoirs des populations pauvres : entre moyen et action

Au regard des différentes définitions évoquées, la participation apparait aussi bien comme un moyen qu'une fin pour le renforcement des capacités des populations pauvres. Simard (2008) va dans le même sens lorsqu'après avoir revisité la littérature énumère quelques fondements sur la base desquels la participation contribue au renforcement du pouvoir des acteurs à la base. Ainsi, la participation :

- aide à briser les liens de dépendance et renforce l'estime que les pauvres ont d'eux-mêmes en les amenant à examiner leurs problèmes et à penser à des solutions ;
- aide les pauvres à développer de nouvelles compétences et habilités de manière à mieux défendre leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions de vie ;

- augmente la capacité d'influence des pauvres sur le développement et augmente leur accès aux ressources et aux institutions ;
- elle facilite la création de réseaux et donc de filets de sécurité sociale par l'entraide, le partage d'information et le renforcement des associations locales.

1.6.5. La participation: un instrument pour une plus grande efficacité des programmes de développement.

L'amélioration de l'efficacité des programmes de développement passe par des changements de valeurs et de comportements sociaux au sein des populations (Banque Mondiale 1990 citée par Simard 2008). Dans cette perspective, la participation est abordée en tant qu'instrument pouvant favoriser l'atteinte de cet objectif. Les diverses organisations paysannes, religieuses ou autres qui composent les communautés sont considérées comme des outils pouvant contribuer à maximiser l'efficacité des programmes. La Banque Mondiale met l'accent sur l'utilité de ces «groupements d'intéressés» en mesure de mobiliser leurs membres mieux que quiconque afin de faire passer les changements nécessaires à l'amélioration de leurs conditions.

Le discours de la Banque Mondiale révèle, en effet, un changement profond quant à la manière d'envisager les causes de l'écart entre les objectifs prévus initialement et les résultats des projets. Plutôt que d'expliquer cet écart par les comportements «traditionnels» des bénéficiaires, la Banque met de l'avant la nécessité de répondre aux besoins des populations locales. Également évoquée dans sa forme «utilitariste» comme un gage de réussite des interventions de lutte contre la pauvreté, la participation est également envisagée sous cet angle.

En effet, elle affirme que dans les pays où les pauvres ont leur mot à dire dans la prise de décision politique et économique, les programmes de développement auraient des chances de réussite plus élevées. Les non-pauvres sont

généralement politiquement puissants et ils exercent une forte influence sur le choix des orientations. Une plus forte participation des pauvres à la prise des décisions aux échelons local et national aiderait à rétablir l'équilibre.

Il ressort à travers l'analyse du discours de la Banque Mondiale de 1990, que le concept de participation est évoqué sous deux angles différents. Premièrement, la participation représente une dimension importante d'une mise en œuvre efficace des interventions de lutte contre la pauvreté. En effet, en permettant de répondre aux besoins des populations, elle maximiserait le potentiel de réussite des projets. La Banque conceptualise également la participation comme un moyen de faire contrepoids au pouvoir politique et économique des groupes favorisés afin que soient adoptées des mesures plus favorables aux pauvres. Bien que les discours de la Banque mondiale de 1980 et de 1990 attribuent tous deux à la participation des objectifs de nature utilitaire, la prise en compte, à partir de 1990, des inégalités ainsi que de la nécessité que les programmes de développement répondent aux besoins des pauvres constitue une évolution significative.

1.6.6. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l'approche monétaire

L'évaluation du niveau de vie des ménages débouche sur la distinction entre ménages pauvres et ménages non pauvres. Pour ce faire, deux approches sont utilisées pour analyser la pauvreté des ménages. Il s'agit de l'approche monétaire et l'approche non monétaire qui intègre celle humaine développée par le PNUD.

L'approche monétaire relève plutôt de la démarche de la Banque mondiale. Cette dernière commence par cerner les populations pauvres en se basant sur un critère de revenu (ou de consommation). Puis, elle cherche à voir comment les divers domaines se combinent pour accroître ou diminuer l'état d'indigence de

cette catégorie sociale. Dans l'approche monétaire, la pauvreté est appréhendée à partir d'un seuil de pauvreté qui varie d'une région à l'autre. Dans cette perspective, est pauvre tout individu ou ménage incapable d'atteindre le seuil établi par jour, ce seuil s'exprime en terme monétaire. Cette approche qui a longtemps prévalu dans l'évaluation de la pauvreté et du développement, a fait l'objet de critiques pour autant qu'elle occulte l'aspect qualitatif du développement. D'où l'émergence de l'approche non monétaire.

1.6.7. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l'approche non monétaire

La pauvreté non monétaire se traduit à travers les conditions de vie ou d'existence et les capacités.

La pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» est perçue dans sa dimension d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel et culturel, résultant de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. L'analyse est élargie à l'ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée, ce qui renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale. Cette « pauvreté des conditions de vie » ou « pauvreté d'existence», vision plus « qualitative » de la pauvreté, traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non-accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. (PNUD, 1999).

La pauvreté de potentialités ou de capacités traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens (différentes formes de capital) qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. Cette insuffisance, d'accumulation de capital, au sens de Herpin et Verger (1998) engendre une mise en valeur insuffisante des capacités individuelles Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la

considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. Dans une vision dynamique, on devient pauvre du fait de modifications dans le patrimoine, dans le capital humain (handicap) ou dans le capital social (exclusion ou rupture familiale).

1.6.8. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l'approche humaine

L'approche humaine est liée à la notion de développement humain qui voit le à la suite des travaux d'Amartya Sen (1990). Le développement humain représente, selon les termes du PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Plus précisément, « ces trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ». C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine est définie :

«elle signifie la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir, vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui » (PNUD, 1997).

Cette forme de pauvreté est calculée à partir d'un indicateur appelé **indice de développement humain (IDH)**. Cet indice publié en 1990 par le PNUD prend en compte la longévité, le savoir, le niveau de vie. Il est actuellement calculé à partir de trois variables :

- l'espérance de vie

- le niveau de connaissances (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et par le taux brut de scolarisation à tout niveau, du primaire au supérieur)
- le niveau de vie (PIB réel par habitant ajusté au pouvoir d'achat)

1.6.9. Niveau de vie des ménages agricoles et croissance de la production agricole

Afin de tester l'hypothèse selon laquelle, l'augmentation de la valeur de la production agricole explique la sortie de pauvreté des ménages, Bourgeois et *al* (2011) ont réalisé des travaux sur les ménages agricoles en Indonésie. Cette recherche réalisée sur les trajectoires des ménages ruraux s'est intéressée à mesurer la variation de la valeur brute de la production agricole entre deux périodes d'observation. La variation de la production agricole dans la trajectoire de sortie de pauvreté a été par la suite comparée à celle des autres trajectoires. Il ressort des travaux qu'une croissance agricole négative est associée, en moyenne, à une trajectoire de *statu quo* (RP). La sortie de pauvreté (SP) est associée à une croissance agricole positive. La situation des ménages qui entrent en pauvreté (EP) accentue l'association avec une croissance négative. La situation de *statu quo* des ménages non pauvres (RNP) est également associée à une croissance agricole négative.

Cette approche semble trop économiste parce que les indicateurs définis s'appuient soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire. La pauvreté des conditions de vie et celle des capacités des ménages agricoles sont ainsi occultées par cette approche.

CHAPITRE II : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE PERERE

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier non seulement la logique des différents acteurs en présence mais aussi les choix stratégiques, les forces, faiblesses, et opportunités qui s'y trouvent. Pour ce faire la présentation ci-dessous s'est inspirée des travaux de HOUNGNIHIN (2006) sur la monographie de la Commune de Pérère et des résultats du dernière Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) réalisé en mai 2013.

2.1. Situation géographique et milieu physique

La commune de Pérère fait partie des huit (8) communes du Département du Borgou et s'étend sur une superficie de 2.017 km², soit 1,79% de la superficie totale du Bénin. Elle est limitée au Nord par la commune de Nikki, au Sud par la commune de Tchaourou, à l'Ouest par la commune de N'Dali et à l'Est par la République Fédérale du Nigeria. Elle est située à environ 75 km de Parakou, Chef lieu du département et à 587 km de Cotonou, la capitale économique.

Pérère dispose d'un climat de type soudano-guinéen caractérisé par une grande saison de pluies (avril à octobre) et une grande saison sèche (novembre à mars). La pluviométrie moyenne se situe entre 1.200 et 1.400 mm. Le régime des vents est assez différencié suivant la latitude. Pendant la saison sèche, l'harmattan, vent sec et froid, souffle dans toute la Commune. Il est responsable de la baisse brutale de l'humidité relative (Hr) à compter du mois de Novembre. Cette localité du département du Borgou dispose d'un relief peu accidenté. Elle se caractérise par une vaste pénéplaine granito-gnéssique avec des élévations par endroits dans la zone frontalière avec le Nigeria.

Les principaux types de sols sont ferrugineux tropicaux. Ce sont des sols ayant une profondeur plus ou moins importante ; leur perméabilité et leur porosité sont généralement bonnes. Par contre, ils ont des réserves minérales et une acidité forte et une saturation réduite (Afrique Conseil, 2006).

Les terres utilisables correspondent à des sols relativement profonds de 1 à 4 m généralement très bien drainés au moins sur 1 m de profondeur. On les rencontre en position de plateau, de sommet ou de haut de pente. Très cultivés, les sols sont sensibles à l'érosion avec d'importantes contraintes sur l'agriculture.

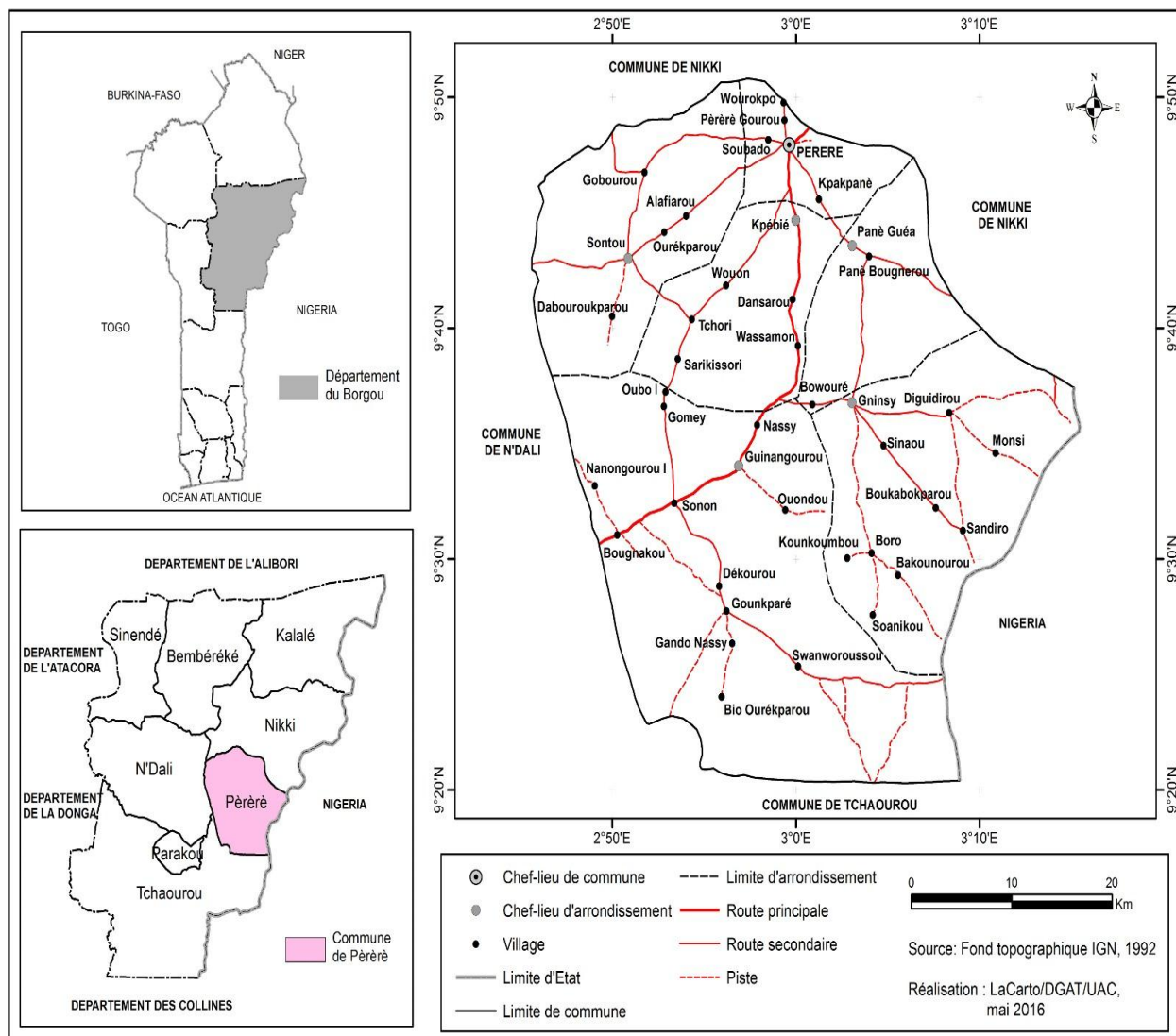
Le réseau hydrographique de la commune de Pèrèrè est pauvre. L'Okpara étant le seul fleuve qui traverse la commune dans les arrondissements de Guinangourou, Sontou et Pèrèrè. Il existe, en outre, plusieurs petits affluents de l'Okpara mais qui sont saisonniers.

La situation géographique de la commune lui confère d'énormes potentialités à l'agriculture par la réalisation des investissements agricoles structurants (aménagement hydro-agricoles, aménagement de bas-fonds, couloirs de passage, gestion durable des terres, gestion durable des ressources naturelles, etc). Ces investissements pourraient l'élargir à la construction de pistes rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter l'écoulement vers le grand voisin que représente le Nigéria.

2.2.L'organisation administrative

Au plan administratif, Pèrèrè comprend trente cinq villages ou quartiers de villes répartis entre six arrondissements à savoir ; Pèrèrè (arrondissement urbain), Gninsy, Pané, Pèbié, Sontou et Guinagourou. On y retrouve les services publics déconcentrés de l'Etat tels que, la Recette Perception du Trésor Public, la poste, le Service des Impôts, une Circonscription Scolaire (CS), une sous direction de

l'élevage, une division des TP et un Secteur Communal de Développement Agricole (SCDA). La carte 1 administrative en donne une illustration.



Carte 1 : Cartes administratives de la Commune de Pèrèrè

2.3. Données humaines

Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en mai 2013 (RGPH4), Pèrèrè compte 79 240 habitants dont 39 360 hommes (49,7%) et 39 880 femmes (50,3%). Le taux d'accroissement de cette population de 2002 à 2013 est de 5,58% ; taux supérieur à la moyenne nationale (5,50%). La croissance rapide de la population résulte d'une fécondité

en hausse et d'une mortalité en baisse, mais qui se situe encore à un niveau élevé, surtout pour la tranche infantile. La densité moyenne est de 39 habitants au km² (INSAE, 2012).

Les principales ethnies rencontrées à Pèrèrè sont les Bariba (63,3 %) et les Peulh (23,3 %). Cette localité compte 4 588 ménages dont 3 914 sont agricoles soit (85%). Ce qui témoigne que la population est essentiellement agricole. La répartition de la population par tranche d'âges indique que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 6,03% de la population totale contre (41,56%) pour la tranche d'âges de [15-60[et (52,41%) pour les moins de 15 ans. Il s'ensuit que cette population est essentiellement jeune. Sur le plan religieux, la commune de Pèrèrè est à dominance musulmane (67,8% de la population). Les religions endogènes sont très faiblement représentées (11,3%). L'impact du catholicisme est également perceptible avec environ 20,9% de la population (INSAE, 2004).

2.4.Organisation sociale

L'organisation sociale fait ressortir une cohabitation entre le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne. Le pouvoir traditionnel est détenu dans chaque village par un chef de terre, un chef de village et/ou un roi. Le roi incarne le pouvoir traditionnel hiérarchisé de l'ethnie Bariba et joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village.

Le pouvoir traditionnel est renforcé par les chefs de familles et les chefs féticheurs. Il existe également dans les villages des organisations paysannes et associatives telles que: les groupements villageois, les comités de crédit CLCAM, les comités de concertation, les comités de gestion des points d'eau, les associations de développement, les groupes d'animation culturelle et les organisations religieuses (HOUNGNIHIN, 2006).

Le pouvoir moderne est caractérisé par une déconcentration au niveau départemental et une décentralisation au niveau communal. Ainsi, le Maire est l'émanation du pouvoir moderne. Il est assisté dans la gestion dudit pouvoir par le Conseil Communal et les différents services de la mairie.

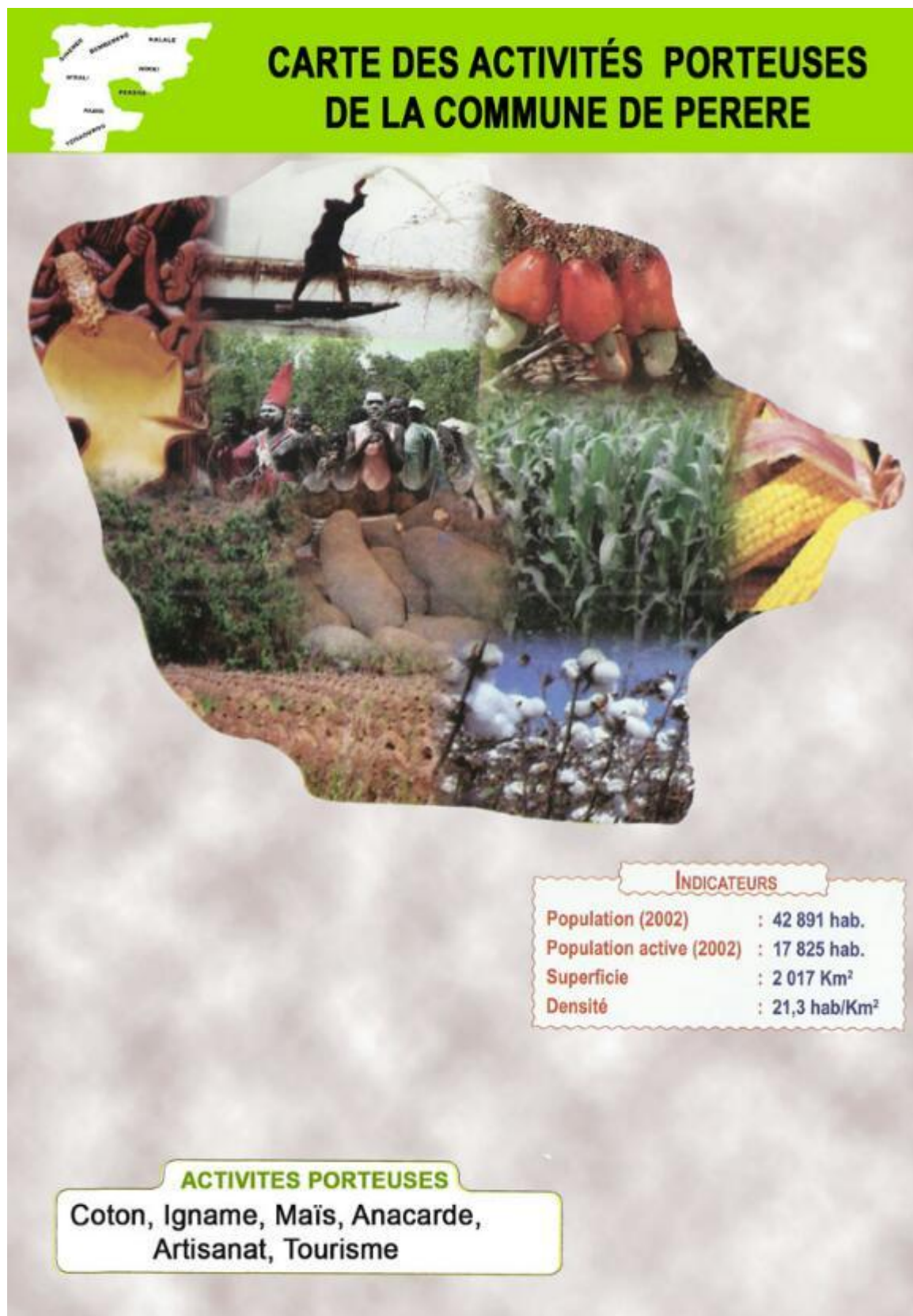
2.5.Contexte socio-économique

Les principales activités économiques auxquelles s'adonnent les populations relèvent du secteur primaire et dans une moindre mesure du secteur secondaire. Il s'agit d'une part, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et d'autre part, de l'artisanat, de la transformation agro-alimentaire (entreprises artisanales ou individuelles) et le petit commerce.

L'agriculture est la principale composante de l'économie de la Commune. Les principales cultures produites sont entre autres les céréales (mil, sorgho, maïs et riz), les cultures de rente (coton et arachide) et les racines et tubercules (igname, manioc et patate douce). Les différentes espèces animales rencontrées dans la commune sont, les bovins, les caprins, les ovins, les porcins, les asins, les équins et la volaille. Le système d'élevage reste traditionnel et extensif sur les parcours pastoraux communautaires. L'alimentation du bétail est assurée par le pâturage naturel. Il existe trois barrages dans toute la commune qui sont des sources potentielles permanentes d'abreuvement du bétail, parce que les cours d'eau naturels sont saisonniers (HOUNGNIHIN, 2006). La pêche demeure une activité traditionnelle et temporaire est moins exercée dans la commune. L'artisanat est une activité très peu développée et mal organisée dans la commune. Il concerne la sculpture, la vannerie, la forge, la poterie, le tissage traditionnel. Il existe d'autres corps de métiers que sont les menuisiers, les maçons, les dépanneurs radio, les cordonniers les coiffeurs et les couturiers. La plupart de ces artisans travaillent individuellement avec un faible niveau de technicité.

Les activités de transformation sont réalisées par les femmes organisées en groupements ou de façon individuelle. Ainsi, elles s'adonnent à la transformation du karité en beurre, de l'arachide en galettes, du maïs en akassa ou en bouillie, du sorgho en bière locale, du beurre de karité en savon, du manioc en gari et d'autres activités de transformation de niébé en galettes.

Les activités de commerce sont soutenues par les marchés locaux de Diguidirou, de Gninsy, de Guinangourou, de Nassy, de Sonon de Panè, de Kpébié, de Won, de Sontou et celui de Pèrèrè. Les produits agricoles collectés dans ces différents marchés sont acheminés vers les marchés de Parakou, du Nigeria, de Malanville et de Cotonou. Les marchés locaux constituent des institutions qui contribuent au renforcement des liens séculaires entre les populations.



Source : PNUD 2008

Carte 2 : Carte des potentialités agricoles de la Commune de Pèrèrè

2.6. Justification du choix du sujet et du cadre de la recherche

Depuis 1990, le Bénin a adopté la démocratie avec une nouvelle forme de gouvernance qui est la décentralisation. Celle-ci suppose la rupture avec les modèles top down, dirigiste ou linéaire (projet conçu au sommet et imposé aux communautés) en matière de politiques, de programmes et de projets de développement. On passe ainsi du modèle top down au modèle bottom up (approche ascendante de conception de projet ou projet conçu par les communautés, pour les communautés et mis en œuvre par elles-mêmes).

La raison qui justifie le choix de ce sujet est d'apprécier la pratique de la démocratie de proximité dans la gestion du cycle des projets et programmes agricoles et de faire ressortir la contribution de ces interventions à l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et surtout des ménages agricoles. Sur le plan socio-anthropologique, la recherche mettra un accent particulier sur les liens de causalité entre les interventions de développement et la dynamique de la pauvreté en milieu rural.

Le choix de la Commune de Pèrèrè se justifie pour plusieurs raisons. D'une part, Pèrèrè est une zone rurale où plusieurs projets agricoles ont été mis en œuvre. Pourtant, la Commune présente un faible niveau de production agricole sur les dix dernières années. D'autre part, l'indice de pauvreté monétaire et l'incidence de la pauvreté sociale, c'est-à-dire un manque d'accès aux services sociaux de base, sont respectivement de 28,1% et 21,7% ; ces chiffres paraissent élevés bien qu'inférieurs à la moyenne nationale 36,2% et 30,2% (INSAE, 2011). D'où intérêt de comprendre la persistance de la pauvreté et les déterminants de l'échec des interventions agricoles à améliorer le niveau de vie des ménages agricoles.

Tableau 1 : Quelques caractéristiques de la commune de Pèrèrè

QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE PERERE			
ACTIVITES	ATOUTS/ POTENTIALITES	CONTRAINTES/ MENACES	CONDITIONS CRITIQUES
<p>Production végétale Arachide, karité, soja, riz, coton, igname, maïs, anacarde, niébé, manioc.</p> <p>Production animale Bovins, volaille, caprins, ovins.</p> <p>Production halieutique Pratiquées dans les retenues d'eau, mais très peu valorisée.</p> <p>Production artisanales Tissage, sculpture, vannerie, poterie, teinture, couture, menuiserie, coiffure, fonte, maçonnerie, soudure, mécanique auto-moto-vélo etc.</p> <p>Production industrielle Néant</p> <p>Exportation des ressources minières Néant</p> <p>Exportation Maïs, arachide</p> <p>Tourisme Marchés historiques, temples et lieux sacrés, palais royaux, forêt classée.</p>	<p>Sol disponible et climat favorable</p> <p>Prix accessibles et concurrentiels</p> <p>Existence de marché local d'écoulement</p> <p>Existence de réseau d'électricité et d'eau</p> <p>Existence d'IMF (CLCAM, CVEC, CAVCA, USPP)</p> <p>Proximité avec le Nigéria</p>	<p>Aléas climatiques</p> <p>Mévente</p> <p>Manque de volonté politique et d'organisation adéquate</p> <p>Problèmes de conservation</p> <p>Manque d'intrants appropriés</p> <p>Non existence de téléphone</p> <p>Non praticabilité des voies</p>	<p>Appui au développement des PME et transformation agro-alimentaire</p> <p>Appui en équipement de transformation</p> <p>Facilitation de l'accès au micro crédit des petits producteurs pour leur approvisionnement en matières premières</p> <p>Mécanisation de l'agriculture</p> <p>Mise en œuvre de politique de valorisation des matériaux locaux de construction</p> <p>Désenclavement de la commune</p> <p>Promotion des crédits adaptés l'agriculture</p> <p>Accès des femmes au micro crédits</p>

Source : PNUD 2008

2.7. Modèle d'analyse

Pour appréhender les changements induits, par les programmes et projets agricoles, dans la vie quotidienne des producteurs de la Commune de Pèrèrè, les théories de l'analyse stratégique de Michel CROZIER (1981) et du changement social de Guy Rocher (1968) ont été adoptées.

En effet, la théorie de l'analyse stratégique s'appuie sur trois concepts clés étroitement imbriqués et fortement interdépendants à savoir ; le pouvoir, l'acteur stratégique et le système d'action concret.

Selon Crozier et Friedberg (1981), le pouvoir ne peut se concevoir comme attribut d'une personne ou d'un groupe ; il est propre à la relation entre deux acteurs A et B. La possibilité pour A de faire agir B comme il l'entend ne dépend pas des caractéristiques personnelles de A; elle découle des propriétés de la relation entre A et B. Dans ces conditions, parler du pouvoir de A n'a de sens que si l'on a défini B et la relation qui les lie.

L'origine du pouvoir est donc à chercher dans les caractéristiques de la relation entre A et B. En définitive, A a du pouvoir sur B si celui-là contrôle une incertitude dont celui-ci dépend. Si A maîtrise les conditions de survenue d'un évènement qui aura une influence sur B, alors A sera en position pour exiger de B un certain comportement. Ainsi, A et B négocient leurs comportements respectifs, et celui qui contrôle l'incertitude la plus importante pourra plus aisément imposer ses vues. Mais le faible ne sera jamais totalement dépourvu de ressources, car si le fort fait pression sur lui, c'est bien qu'il en attend quelque chose. Dans les cas les plus extrêmes d'asymétrie, il reste toujours au faible la menace de rompre la relation, pour limiter les exigences du fort. La relation de pouvoir est donc forcément réciproque même si elle est toujours déséquilibrée.

Le pouvoir de A trouve donc son origine dans le contrôle d'une zone d'incertitude pertinente pour B, au sein d'une relation d'interdépendance entre A

et B. La persistance de ce pouvoir dépend tout autant du comportement de l'un que de l'autre.

Si le pouvoir est par nature relationnel, la stratégie, elle, est clairement imputable à l'acteur. La conduite de l'acteur est donc comprise à travers sa stratégie de pouvoir. Concrètement, celui-ci devra toujours arbitrer entre deux grands objectifs. D'une part, un objectif d'autonomie, c'est-à-dire une tendance à se soustraire du pouvoir d'autrui. D'autre part, un objectif d'action qui le pousse à devoir développer ses propres ressources pour pouvoir guider la conduite des autres acteurs. Dans les deux cas, mais sur des terrains différents, cela revient pour l'acteur à accroître sa marge de liberté afin de ne pas être soumis au bon vouloir d'autrui et à pouvoir conditionner son comportement à l'obtention d'avantages personnels. Le but de l'acteur stratégique revient à conquérir des marges de liberté

Le système d'action concret renvoi aux interactions où les différentes stratégies en présence s'organisent en un "jeu". La structure du jeu définit les différents gains et pertes associées à chaque stratégie, mais les stratégies peuvent également avoir pour effet de modifier la structure du jeu. Des stratégies, perdantes en apparence, peuvent se révéler payantes si un changement du jeu intervient. Un comportement apparemment irrationnel peut donc s'interpréter comme un calcul rationnel tablant sur une modification des structures du jeu. Les stratégies de modifications, et bien sûr de stabilisation, s'assemblent à leur tour en un jeu d'un niveau supérieur qui régule un ensemble de jeux locaux. Ainsi, se constitue un système de jeux imbriqués les uns dans les autres qui interagissent et s'autorégulent, un "système d'action concret (Crozier Michel et Friedberg Erhard, 1992).

Dans le cas d'espèce, deux catégories acteurs sont en présence. Il s'agit d'une part, des promoteurs de développement (PTF, Etat central, Equipe projet et

experts) et d'autre part, des communautés à la base. Ces deux acteurs sont dans une relation de mise en œuvre du développement à travers la conception et la mise en œuvre des projets et programmes agricoles. De cette relation, naît un pouvoir qui est la participation de tous les acteurs au processus de développement. Les promoteurs de développement se réclament les seuls détenteurs de la voie du développement. A ce titre, les populations à la base, bénéficiaires des actions de développement participent très peu au cycle de gestion des projets.

Selon Guy Rocher, le changement social est toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le temps de son histoire (Rocher, 1968 : 20-21). L'auteur étudie le changement social sous quatre aspects :

Le changement social est nécessairement un phénomène collectif, c'est-à-dire qu'il doit impliquer une collectivité ou un secteur appréciable de collectivité ; il doit affecter les conditions ou les modes de vie, ou encore l'univers mental de quelques individus. En second lieu, le changement social doit être un changement de structure, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir observer une modification de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ses composantes.

En troisième lieu, un changement de structure suppose qu'on puisse l'identifier dans le temps. On doit pouvoir, en d'autres termes, décrire l'ensemble des transformations ou leur succession entre deux ou plusieurs points dans le temps. En effet, on ne peut apprécier et mesurer le changement social que par rapport à un point de référence dans le passé. C'est à partir de ce point de référence qu'on peut dire qu'il y a eu changement, ce qui a changé et dans quelle mesure il y a eu changement.

Enfin, pour être vraiment un changement de structure, tout changement social doit faire preuve d'une certaine permanence, c'est-à-dire que les transformations observées ne doivent pas être seulement superficielles ou éphémères. Elles doivent au moins permettre de croire qu'elles dureront plus qu'une mode passagère.

A la lumière de cette théorie, il est question de démontrer si les interactions entre les experts du développement et les monde paysan ont abouti à des changements structurels modifiant ainsi les modes d'existence (mode de production) et le niveau de vie de l'ensemble de la communauté à Pèrèrè. Le changement de structure étant la résultante de « l'action historique de certains acteurs ou de certains groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée » (Rocher, 1969 : 327). Dans l'hypothèse que le niveau de vie de la grande majorité des ménages agricoles a connu une amélioration, ce changement a-t-il résisté au temps ?

**DEUXIEME PARTIE : APPROCHE
METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DES
DONNEES**

CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthode utilisée est retenue en fonction des données nécessaires aux résultats attendus de la recherche. Elle a porté principalement sur l'identification de la nature de la recherche et des données à collecter, la recherche documentaire, la constitution de l'échantillon à partir de la population mère et les enquêtes de terrain.

3.2. Nature de la recherche

La recherche est à la fois qualitative et quantitative avec une dominance qualitative. L'analyse qualitative vise, sur la base des travaux antérieurs et d'une enquête de terrain, à apprécier les mécanismes de participation des communautés à la gestion du cycle des divers projets de développement local d'une part et à analyser la dynamique de la pauvreté au niveau des ménages agricoles d'autre part. L'aspect quantitatif de la recherche a mis l'accent sur le choix des arrondissements et villages parcourus (tirage systématique) et les personnes interrogées (choix raisonné).

3.3. Recherche documentaire

Les ouvrages, les anciens mémoires, les rapports du MAEP et les cours reçus pendant la formation ont été consultés. Les bibliothèques et centres de documentation parcourus au cours de la recherche documentaire sont entre autres la bibliothèque de la FLASH, la Direction de la Statistique (DSA/MAEP), le CARDER Borgou, le centre de documentation de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), la Mairie de Pèrèrè, le centre de documentation de l'INSAE, le centre de documentation de système des Nations Unies au Bénin, etc.

La documentation exploitée dans les bibliothèques et centres de documentation ont permis non seulement de présenter le cadre physique et administratif de la zone de recherche mais surtout d’approfondir l’état de la question et de mener des discussions sur les résultats de ce travail. La synthèse des documents et informations consultés se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Récapitulation de la recherche documentaire

N°	Bibliothèque/Centre de documentation	Nature des ouvrages exploités	Information exploitée
1.	Bibliothèque de la FLASH	Mémoires soutenus et revues	Méthode et technique de recherche
2.	Centres de documentation Nations Unies	Note sur la pauvreté au Bénin La pauvreté en Afrique au sud du Sahara	Formes de pauvreté Seuil de pauvreté
3.	Direction de la Statistique Agricole (DSA/MAEP)	Rapports d’activités	Evolution superficies et productions vivrières sur les 10 dernières années
4.	Centres de documentation de l’ANCB	Monographie des Communes du Bénin Plan de Développement Communal 2 ^{ème} génération de Pèrèrè	Présentation de la Commune de Pèrèrè
5.	Centre de documentation de l’INSAE	ECVR 2, 2000 EDS, 2009 EMICoV, 2011	Indicateurs socio-économiques du Bénin
6.	Centre de documentation du CARDER Borgou	Rapports d’activités	Point des projets et programmes mis en œuvre Evolution de la production agricole à Pèrèrè

Sources : Données de la recherche ; Décembre 2014

La recherche documentaire est complétée par les sources orales. Il s'est agi principalement des personnes ressources telles que les autorités au niveau étatique, les cadres du MAEP, les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers et les Responsables des UCPC (ex USPP) et UDP.

3.4. Constitution de l'échantillon d'enquête

La recherche a couvert la Commune de Pèrèrè. La population d'enquête (population mère) comprend plusieurs composantes parmi lesquelles les cadres du MAEP ; les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ; les Responsables des associations de producteurs (UDP et UCPC) et les communautés à la base (bénéficiaires) des programmes et projets agricoles. Plusieurs techniques ont été utilisées pour la constitution de l'échantillon. Les trois premières composantes que sont les cadres du MAEP, les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers, les Responsables des UCPC (ex USPP) et UDP sont retenues en application de la technique des choix raisonnés. Ce choix se justifie par le statut professionnel de ces acteurs et le degré de leur implication dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes agricoles. Les ménages, bénéficiaires des actions ont été la cible principale de cette recherche.

Tableau 3: Echantillon des personnes ressources

N°	Structure	Personne interrogées	Effectif
1.	MAEP	- DPP - S/CSE	1 1
2.	PTF	- GIZ/ProAgri	1
3.	UDP	- Président - Secrétaire	2
4.	USPP	- Président - Secrétaire	2
TOTAL			7

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Par ailleurs, les communautés à la base ont été interrogées sur la base du plan de sondage ci-dessous.

3.4.1. Plan de sondage des ménages

Avant le choix des ménages enquêtés, la taille de l'échantillon (n) est déduite à partir de la formule suivante :

$$n = \frac{t^2 \times p(1-p)}{e^2}$$

n = taille de l'échantillon attendu.

t = (1,96 pour un taux de confiance de 95%)

e = marge d'erreur (traditionnellement fixée à 5%).

p = proportion de la population Pèrèrè par rapport à la population du Borgou à partir des résultats définitive du RGPH4 (INSAE ; 2013).

- Population Pèrèrè : 79 988 hbts,
- Population du Borgou : 1 214 249 hbts,

Tableau 4: détermination de la taille de l'échantillon

t=1,96 ;	t ² =3,842
e=0,05	e ² = 0,0025
$p = \frac{79\,988}{1\,214\,249}$	
p=0,065	
q= 0,935	

$$n = \frac{3,842 \times 0,065(1 - 0,065)}{0,0025}$$

n= 93

La taille de l'échantillon enquêté est 93 avec un taux de confiance de 95%. Le volet ménage de la présente recherche est constitué sur la base d'un plan de sondage non probabiliste ; le plan de sondage tient compte d'une représentativité de l'échantillon des ménages par arrondissement et sur l'ensemble de la Commune de Pèrèrè. Pour atteindre les objectifs de la recherche, il a été utilisé un plan de sondage à trois degrés. Au premier degré, le tirage a porté sur les arrondissements. Ensuite, au second degré, il a été procédé au choix des villages/quartiers de ville. Enfin, au troisième degré, les ménages à enquêter ont été choisis dans les villages/quartiers de ville tirés à l'étape précédente.

Il est retenu aux deux premiers degrés un pas de sondage de 50%. Ainsi, sur les six arrondissements que compte la Commune, trois sont couverts par la recherche. Les villages/quartiers de ville sont choisis en fonction du pas de sondage dans la liste des arrondissements de la commune classée par milieu de résidence. La sélection est indépendante et sans remise, c'est dire qu'un même village/quartier de ville ne peut être tiré deux fois. L'échantillon constitué se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 5: Echantillon des arrondissements et villages/quartiers de ville

Commune de Pèrèrè		
Arrondissement	Type de milieu	Villages
Guinagourou	Rural	Alafiarou
		Gomme
		Sonon
		Guinagourou-Peulh
Wondou		
Pébie	Rural	Guinro
		Tchori
Pèrèrè	Urbain	Pèrèrè I
		Ourarou
		Pèrèrè Peulh
		Worokpo

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

3.4.2. Choix des ménages enquêtés

Un effectif de neuf ménages est sélectionné par village/quartier de ville. Ce choix répond aux normes statistiques en matière de représentativité qui veut qu'un effectif de 35 unités soit pris en compte par zone d'analyse (commune). Pour être éligible, le ménage doit être actif avec pour activité principale l'agriculture. Les ménages sont choisis en fonction du critère d'éligibilité combiné à la méthode des itinéraires avec un pas de deux ménages. Pour mettre en œuvre cette méthode, il a été identifié un point qui a servi de repère central dans chaque village/quartier de ville. A partir de ce point de repère trois itinéraires sont identifiés. Ce point de repère est un carrefour ou un lieu public qui divise le village/quartier de ville en trois parties. Sur chaque partie, il est sélectionné trois ménages en utilisant un pas d'au moins cinq ménages. L'effectif des ménages à interroger par arrondissement et par village/quartier de ville se présente dans les tableaux 5.

Tableau 6 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par arrondissement

Commune de Pèrèrè			
Arrondissement	Type de milieu	Villages	Nbre de ménages enquêtés
Guinagourou	Rural	Gommey	9
		Guinagourou	9
		Kabodou	9
		Sonon	9
		Wondou	3
Pébie	Rural	Kpébié	9
		Tchori	9
Pèrèrè	Urbain	Ourarou	9
		Pèrèrè I	9
		Soubado	9
		Worokpo	9
Total		11	93

Sources : données de l'enquête, Décembre 2014

Tableau 7 : Répartition du nombre de ménages enquêtés par arrondissement

Commune de Pèrèrè		
Arrondissement	Type de milieu	Nbre de ménages enquêtés
Guinagourou	Rural	39
Pébié	Rural	18
Pèrèrè	Urbain	36
Total		93

Sources : Données de l'enquête, Décembre 2014

Le volet qualitatif a servi à appuyer le volet quantitatif en fournissant des informations plus détaillées qui ont permis de mieux comprendre d'une part, le contexte de conception et de mise en œuvre des facteurs liés à l'échec des interventions agricoles ; de recueillir les propositions de solutions envisageables pour améliorer l'intervention. L'échantillon des personnes interrogées a été constitué sur la base d'un choix raisonné. Ce choix se justifie par la qualité et la position occupée par ces acteurs dans le processus de la conception et de la mise en œuvre des interventions agricoles. Ainsi, des entretiens individuels ont été conduits au niveau des PTF, des cadres de la DPP/MAEP, des responsables UCPC et des responsables des Organisations Paysannes (OP).

Tableau 8 : Échantillon des personnes ressources enquêtées

TITRE	Effectif
Responsables MAEP	2
PTF	2
Responsables UDP	2
Responsable USPP	2
TOTAL	08

Sources : données de l'enquête, Décembre 2014

Tableau 9 : Répartition des personnes enquêtées

Catégorie	Effectif
Ménages	93
Responsables MAEP	2
PTF	2
Responsables UDP	2
Responsable USPP	2
TOTAL	102

Sources : données de l'enquête, Décembre 2014

3.5. Choix de l'approche de mesure et du seuil de pauvreté

3.5.1. Choix de l'approche de mesure de la pauvreté

Trois approches sont utilisées pour mesurer la pauvreté des ménages agricoles dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de l'approche monétaire (basée sur le revenu ou les dépenses de consommation), l'approche non monétaire (basée sur les besoins essentiels) et l'approche en termes de capacité.

La pauvreté monétaire exprime un aspect de niveau de vie qui résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire en deçà duquel on est considéré comme pauvre, et l'on comptabilise le nombre de pauvres par référence à ce seuil (ligne de pauvreté). Ce seuil peut être estimé soit à partir du revenu, très variable, soit de la consommation plus stable dans le temps (Dubois, 1998).

L'approche de pauvreté basée sur les besoins essentiels résulte de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. Développée par l'UNICEF, elle consiste à identifier un certain nombre de besoins de base à satisfaire absolument pour ne pas être pauvre. Cette vision plus qualitative de la pauvreté, traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, à la santé (non-accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. Ces besoins sont considérés comme identiques où que l'on soit, même si la manière de les satisfaire dépend d'un pays à l'autre, selon le climat, la culture ou la situation socio-économique (PNUD, 1999).

L'approche de la pauvreté en termes de capacités a été introduite en économie dans les années 90 par les travaux d'Amartya Sen (1990). Selon Sen, les capacités sont définies comme une combinaison fonctionnelle du savoir-être et

du savoir-faire que chaque personne peut atteindre. La valeur de la vie d'une personne dépend d'un ensemble de combinaisons des façons d'être et de faire, définies comme des "fonctionnements".

Dans la notion de capacité, l'accent est mis sur les potentialités qu'un individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose. Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire ou être comme par exemple, vivre longtemps et être en bonne santé. L'approche de la pauvreté en termes de capacités se concentre sur des états possibles (potentialités), tout en distinguant, lorsque c'est possible, le choix qu'un individu a mais néglige délibérément (PNUD, 1997).

Pour le PNUD, une personne n'est pas uniquement pauvre en raison d'un manque de revenus ou de moyens matériels (indigence), mais aussi en raison du manque de choix dont elle dispose effectivement. Dans le cadre de ses analyses, MAI (2014) distingue cinq catégories de capacités (capital naturel, capital financier, capital physique, capital humain, et capital social). Pour mener les analyses, les capacités sont distinguées en cinq catégories :

- le capital naturel : biens naturels de la Terre (sol, air, eau, faune, flore). Dans le cadre de cette recherche, seul le sol est pris en compte ;
- le capital financier comprend essentiellement l'épargne, les revenus tirés de la mise sur le marché d'excédents de production (surtout les cultures de rente) et les ressources issues des activités génératrices de revenu. Ces ressources sont destinées à l'acquisition d'actifs réels ou financiers ;
- le capital physique regroupe l'ensemble des facteurs de production dont dispose le ménage, par exemple les terres, les animaux et le matériel agricole ;
- le capital social se compose des membres du ménage, surtout ceux qui sont potentiellement productifs.

3.5.2. Le choix du seuil de pauvreté

La distinction des ménages pauvres des ménages non pauvres se fait à l'aide d'un point de référence ou seuil de pauvreté. On distingue deux types de seuil de pauvreté : le seuil relatif et le seuil absolu.

Le seuil relatif de pauvreté est fixé en fonction de la redistribution du revenu ou des dépenses de consommation dans la population étudiée. Il part du principe que la pauvreté est un phénomène relatif pour les membres d'une société. Sur cette base, il existerait toujours des ménages pauvres dans chaque société. Par exemple, sur la base d'une distribution de revenu ou des dépenses des ménages, on peut décider que les ménages ayant un revenu « *i* » inférieur à un revenu moyen ou médian seraient considérés comme pauvres (HOUNGBO, 2008).

Le seuil absolu de pauvreté est fixé indépendamment de la distribution de l'indicateur de bien-être. Ce seuil est généralement normatif dans la mesure où il se base sur un minimum de biens et services jugés nécessaires pour assurer la survie d'une personne dans un contexte socioéconomique et un environnement physique donnés. La liste des biens et services constituant ce seuil peut varier selon les valeurs, les habitudes, les priorités dans chaque communauté. Le seuil de pauvreté absolu est souvent établi sur une base biologique. Celui-ci fait référence à un panier minimal de biens et services nécessaires à la survie physique d'un individu. En dessous de ce panier, sa vie serait en danger. Il s'agit notamment d'un seuil de pauvreté établi sur la base des besoins énergétiques journaliers d'une personne dans un environnement donné et des besoins non alimentaires.

Dans le cas d'espèce, c'est le seuil de pauvreté absolu qui est utilisé. Il s'agit du seuil établi par EMICoV (2011) au niveau national et pour la Commune de Pérère qui s'élève respectivement à 120 839 et 123 045 FCFA/équivalent-adulte et par an.

3.6. Techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données

3.6.1. Techniques et outils de collecte de données

Deux techniques ont été utilisées pour la collecte des données. Il s'agit d'une enquête terrain et des entretiens. A chaque technique, correspond un outil bien précis.

3.6.1.1.L'enquête

L'enquête est réalisée sur la base d'un questionnaire conçu à cet effet. Elle s'est déroulée pendant quinze jours, dans les différents villages et quartiers de ville sélectionnés. Cette étape a permis d'aller au contact des acteurs (ménages éligibles) afin de recueillir leurs opinions aussi bien sur le processus de conception des programmes et projets agricoles que sur la contribution de ces interventions de développement à l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, quatre-vingt-dix personnes (ménages agricoles) ont été enquêtées. Il a été pris en compte l'approche genre en ce sens que le tiers de la population enquêtée est constitué de femmes (Chefs ménages).

3.6.1.2. Les entretiens

Des entretiens semi structurés sont organisés avec huit des personnes ressources à savoir ; les Responsables du MAEP (Secrétaire Général du Ministère, Directeur de la Programmation et de la Prospective et le Chef Cellule Suivi Evaluation), les Partenaires Techniques et Financiers intervenants dans le secteur agricole (ProAgri), les Responsables de UDP Borgou et les Responsables de l'UCPC Pèrèrè. Le guide d'entretien conçu à cet effet a permis d'apprécier le contexte de conception et de mise en œuvre des projets et programmes agricoles.

3.6.2. Techniques de traitement et d'analyse des données

3.6.2.1. Technique de traitement des données

Pour le traitement informatique des données les services d'un statisticien ont été sollicités. Les données obtenues à partir du questionnaire ont été codifiées, dépouillées et saisies dans un masque conçu à l'aide du logiciel statistique Epi Data (intérêt de Epi data). Les données ont ensuite été exportées sur le logiciel Statistical Package for Social Science (SPSS). Les informations collectées à partir des guides d'entretien sont regroupées et recoupées pour des besoins d'analyse.

3.6.2.2. Outils d'analyse des données collectées

Les données de l'enquête ont été analysées à l'aide des techniques d'analyse statistique. L'analyse est à la fois quantitative et qualitative et s'appuie sur l'examen des tableaux statistiques reflétant les opinions et réflexions des personnes interrogées. Les indicateurs tels que les proportions et les modes sont calculés et interprétés dans le cadre de nos analyses. Les données qualitatives sont regroupées et analysées suivant les thématiques abordés dans le guide d'entretien.

3.6.3. Limites de la recherche

Deux principales difficultés sont à noter. La première est liée à l'incapacité des personnes enquêtées à fournir des données exactes sur la superficie emblavée, la valeur de la production et le revenu de la vente des produits agricoles au cours des dix (10) dernières années. Elle a été surmontée par le recours aux statistiques du CeCPA Pèrèrè et de la Direction de la Statistique Agricoles (DSA/MAEP) qui dispose des mêmes données pour l'ensemble de la commune. De même, les coordonnateurs de projets et certains responsables du MAEP ne se sont pas rendus disponibles. Seuls deux (02) sur les huit (08) ciblés ont été interrogés.

CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

4.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages

Dans le cadre de ce travail, il a été interrogé quatre-vingt-dix ménages agricoles dont 83% des Chefs de Ménage (CM) sont de sexe masculin et 17% de sexe féminin comme l'illustre le tableau 9.

Tableau 10 : Répartition des personnes enquêtées par sexe, niveau d'instruction et activités

Sexe	Effectifs	Pourcentage %
Homme	75	83
Femme	15	17
Total	90	100
Niveau d'éducation	Effectifs	Pourcentage %
Non scolarisé	74	82,2
Primaire	11	12,2
Secondaire	5	5,6
Total	90	100,0
Activité secondaire	Effectifs	Pourcentage %
Commerce	19	36,5
Elevage	11	21,2
Taxi moto	8	15,4
Artisanat	14	26,9
Total	52	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2015

Selon le niveau d'éducation, la grande majorité des personnes enquêtées est non scolarisée (82,2%) contre 12, 2% qui ont le niveau primaire et 5,6% le secondaire. Aucun Chef de Ménage de la population enquêtée n'a une instruction du niveau supérieur. Sur le plan économique, l'ensemble des ménages interrogés font de l'agriculture une principale activité ou à défaut en tire l'essentiel de leur revenu. Par ailleurs plus de la moitié des ménages associent à l'agriculture une activité secondaire. Les activités secondaires les

plus dominantes sont entre autres le commerce (36,5%), l'élevage (21,2%) et le taxi moto (15,4%).

Ces tendances confirment les données au niveau national qui font état de ce que l'agriculture occupe plus de 70% (PAM, op. cit., p. 64) de la population active. Cette population dans sa grande majorité est analphabète.

4.2. Rappel de quelques projets et programmes agricoles mis en œuvre à Pèrèrè

La commune de Pèrèrè a bénéficié de différents appuis dans le temps. Outre les appuis plus ou moins ponctuels apportés par les ONG travaillant sur la zone (SIANSON, DEDRAS, HUNGER PROECT, DERANA) la liste qui suit donne un aperçu, non exhaustif, des principaux projets achevés dans le domaine agricole, sur lesquels des informations ont été obtenues à travers la bibliographie disponible et des échanges avec les acteurs.

4.2.1 Programme de Développement des Racines et Tubercules (PDRT)

Sur financement FIDA et BOAD, le PDRT a été mis en œuvre de 2001 à 2008 dans les zones agro-écologiques propices à la culture des Racines et Tubercules. L'objectif du programme visait à augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie des ménages ruraux et de femmes rurales les plus vulnérables, à travers la rationalisation des activités de production, de transformation et de commercialisation des racines et tubercules. Le programme était organisé en quatre composantes i) appui à l'amélioration de la productivité des racines et tubercules, ii) appui à la transformation et à la commercialisation primaire, iii) appui aux institutions de base et iv) gestion du programme. Le programme a entre autres permis de développer et diffuser des variétés améliorées et des techniques culturales améliorées. Il a également favorisé la diffusion de techniques améliorées de transformation de manioc en gari et amélioré l'autonomisation des femmes.

En dépit de son caractère innovant, les conditions de durabilité des acquis du programme sont mitigées.

4.2.2 Programme d'Appui à la Croissance Economique Rural (PACER)

L'objectif général du PACER est de contribuer à la création de conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il vise trois objectifs spécifiques suivants à savoir ; (i) appuyer le développement des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles intervenant dans le cadre des filières retenues et contribuant à la croissance économique en milieu rural, (ii) appuyer les MPE dans le développement de leurs organisations professionnelles à la base et dans l'amélioration de leurs capacités pour faciliter leur insertion durable dans les circuits du marché et (iii) soutenir la promotion d'infrastructures rurales nécessaires à l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles et à l'augmentation des revenus des populations cibles. Les objectifs du PACER sont réalisés à travers l'opérationnalisation de deux composantes techniques principales, en l'occurrence : (i) l'appui au développement des filières agricoles et (ii) les infrastructures rurales.

Il ressort toutefois des discussions que le caractère sommaire des interventions mérite d'être renforcé par des investissements complémentaires relativement plus lourds pour s'adapter là où cela est possible au changement climatique persistant et aux aspirations des bénéficiaires.

4.2.3 Programme d'Appui à la Diversification des Systèmes d'Activités (PADSE)

Le PADSE est intervenu dans les Départements du Zou, des Collines, du Borgou et de l'Alibori. Son intervention était organisée au travers de 5 volets : i) des enquêtes villageoises afin de mieux appréhender la structure des exploitations agricoles, ii) un volet recherche-développement visant à développer des innovations techniques répondant aux besoins des producteurs (notamment en

termes de gestion de la fertilité), iii) un volet conseil de gestion visant à développer un appui-conseil dans une approche globale de l'exploitation, iv) un volet appui aux filières de diversification où le projet est intervenu en appui aux filières anacarde, arachide, riz et maraîchage et v) un volet lutte étagée ciblée visant à mettre en place une utilisation raisonnée des pesticides sur les parcelles cotonnières.

A ces projets, s'ajoutent le Programme d'Appui au Développement Rural (PADER), le Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le Coton (PAFICOT), le Projet d'aménagement des petits périmètres irrigués (PAPPI) le Projet Renforcement des capacités de planification et de suivi du secteur agricole (PARC-PSSA) le Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le Coton (PAFICOT) etc... pour lesquels les informations n'ont pas pu être obtenues.

4.3. Implication des différents acteurs (parties prenantes)

On entend par partie prenantes, selon la Commission de l'Union Européenne,

« Tout individu, groupe de personnes, institution ou société susceptible d'avoir un lien avec un projet/programme donné. Ces parties peuvent – de manière directe ou indirecte, de façon positive ou négative – affecter ou être affectées par le processus et les résultats des projets ou programmes. » (UE 2001, P43).

Il s'agit ici des communautés à la base, des élus locaux, l'Etat central, les Partenaires Techniques et Financiers, etc. toutes les parties prenantes sont considérées comme des acteurs au sens de CROZIER.

L'article 1 de la déclaration sur le droit au développement de l'Organisation des Nations Unies lors de son l'assemblée générale du 4 décembre 1986, stipule que :

« Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel tout être humain et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et bénéficier de ce développement ».

La participation est devenue de nos jours, l'approche d'intervention autour de laquelle semble se fonder un consensus en ce qui concerne la manière d'impliquer les populations aux différentes étapes de réalisation d'un projet et qui autorise toutefois diverses pratiques à savoir: la mobilisation au travail, le fait d'être consulté avant un projet, de contribuer à une enquête sous forme d'entretien collectif au profit de l'équipe de projet, le fait de bénéficier d'une action censée renforcer son propre pouvoir, d'être invité à une négociation pouvant peut-être déboucher sur des décisions en sa faveur.

Tableau 11 : Opinions des ménages sur l'implication des différents acteurs au cycle de vie des projets agricoles

Acteurs impliqués	Réponses		Pourcentage d'observations
	Effectif	Pourcentage	
Communautés	20	14,1%	22,2%
Elus locaux	34	23,9%	37,8%
Etat central	73	51,4%	81,1%
PTF	71	50,0%	78,9%
Total	142	100,0%	

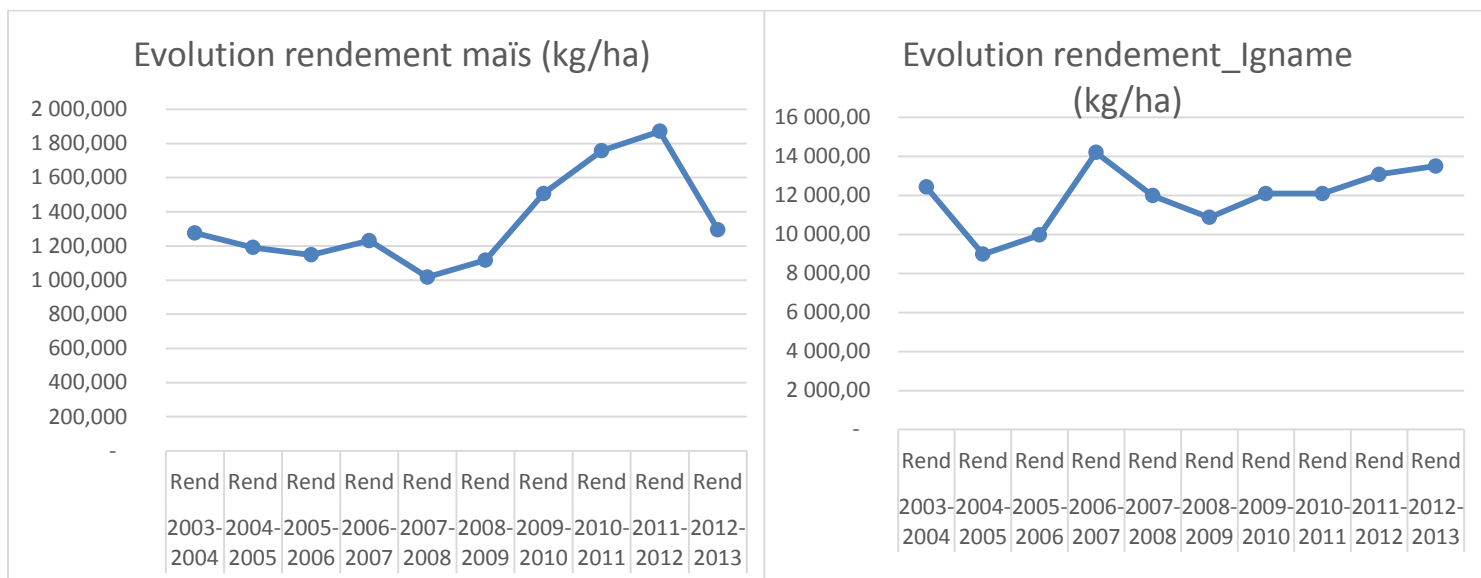
Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

A la lecture du tableau 10, cent quarante-deux réponses ont été enregistrées sur l'ensemble des quatre-vingt-dix personnes interrogées. Cela s'explique par le caractère à choix multiple de la question posée. Les personnes enquêtées affirment à 81,1% et 78,8% que les acteurs impliqués dans le processus de cycle de vie des projets agricoles sont respectivement l'Etat central et les PTF. Seul 22,2% estiment que les communautés bénéficiaires de ces projets y sont

impliquées. On en déduit que les communautés sont moins impliquées dans la conception des projets agricoles. Ce constat relance la question de l'effectivité de la participation dans les actions de développement. Ainsi, pour 63,3% des ménages, les projets conçus et mis en œuvre à ce jour n'ont guère favorisé leur capacité à faire valoir leurs intérêts. Selon Simard (2008), la participation est un moyen de renforcement des pouvoirs des populations pauvres. Elle contribue d'une part, à briser les liens de dépendance et renforce l'estime que les pauvres ont d'eux-mêmes en les amenant à examiner leurs problèmes et à penser à des solutions et d'autre part, aide les pauvres à développer de nouvelles compétences de manière à mieux défendre leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions de vie.

Globalement, 80% des ménages interrogés ne sont pas satisfaits des résultats des projets agricoles dont ils ont bénéficié. Malgré le nombre important de projets et programmes agricoles, les rendements restent encore faibles et peinent à s'améliorer dans le temps. De même, l'agriculture peine à "nourrir" les producteurs. De 2003 à 2013, les rendements de maïs et de manioc ont évolué en dents de scie. Le rendement du maïs a régressé de 2003 (1276,47 kg/ha) à 2007 (1017,4 kg/ha). Il a évolué par la suite pour atteindre un pic en 2012 (1871,11 kg/ha) avant de chuter à 1294,4 kg/ha en 2013.

L'igname principale tubercule de la zone connaît un rendement dont la valeur varie entre 8981,4 kg/ha et 14200 kg/ha. Le meilleur rendement a été enregistré au cours de la campagne 2006-2007 (14200 kg/ha). De la même manière, les rendements au niveau du coton ont évolué en dent de scie mais avec une nette régression de 2005 (1147,5) à 2013 (578,33). Les graphiques 1, 2 et 3 présentent l'évolution des rendements de quelques cultures de 2003 à 2013 dans la commune de Pèrèrè.

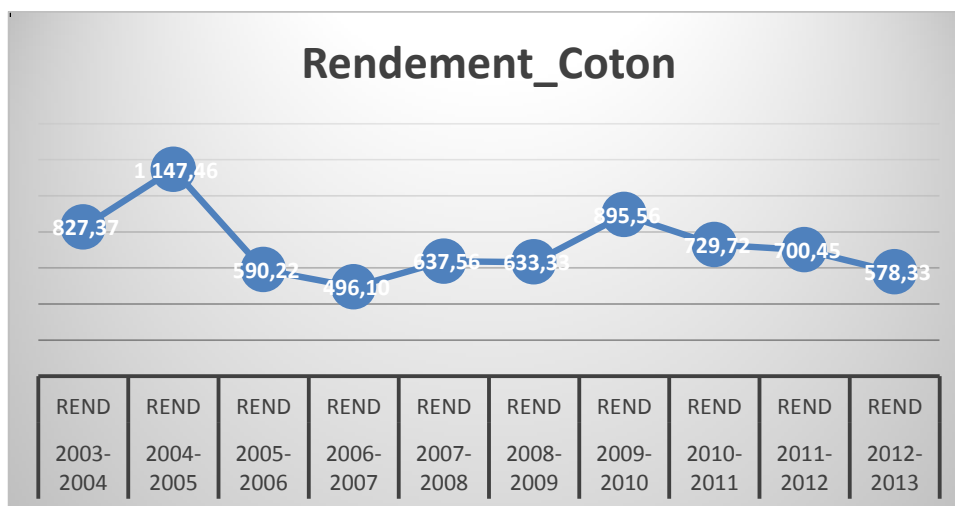


Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè

Graphique 1 : Evolution des rendements de maïs de 2003 à 2013

Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè

Graphique 2 : Evolution des rendements d'igname de 2003 à 2013



Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè

Graphique 3 : Evolution des rendements de coton de 2003 à 2013

Les actions menées dans le cadre de ces interventions n'ont pas contribué à soulager leurs peines. Pourtant 73% des ménages enquêtés estiment qu'il existe un lien entre l'approche participative dans la gestion des projets agricoles et la lutte contre la pauvreté. C'est dans cette perspective que la participation est perçue comme un instrument pour une plus grande efficacité des projets et programmes de développement. C'est bien là l'intérêt du discours de la Banque

Mondiale de 1990 qui révèle, en effet, un changement profond quant à la manière d'envisager les causes de l'écart entre les objectifs prévus initialement et les résultats des projets. Plutôt que d'expliquer cet écart par les comportements «traditionnels» des bénéficiaires. Elle poursuit en affirmant que dans les pays où les pauvres ont leur mot à dire dans la prise de décision politique et économique, les programmes de développement auraient des chances de réussite plus élevées.

4.4. Niveau d'influence des parties prenantes dans le cycle de projets agricoles

L'analyse des parties prenantes est liée à la théorie générale des systèmes mise en place par des chercheurs comme Mason et Mitroff (1981). Selon cette théorie, l'influence des acteurs est analysée à travers des indicateurs tels que le niveau de détention du pouvoir de prise de décision, le niveau d'intérêt manifesté par la partie pour le projet, le niveau de soutien, le niveau d'accès aux ressources du projet et le comportement des acteurs face au projet. Chaque indicateur est analysé à travers une échelle à trois ou quatre niveaux. Chaque niveau correspond à un score (a : 1 'Néant', 2 'Pas du tout élevé', 3 'Elevé', 4 'Très élevé'; b : 1 'Non actif', 2 'Actif', 3 'Très actif').

Tableau 12 : Influence des acteurs dans le cycle de vie des projets agricoles

Acteurs	Niveau de détention pouvoir prise de décision (a)	Niveau d'intérêt pour le projet (a)	Niveau de soutien (a)	Niveau d'accès aux ressources (a)	Comportement des acteurs (b)
PTF	3,07	2,89	3,10	2,96	2,21
Ministère	3,48	3,54	3,40	3,26	2,52
Autorités locales	2,16	2,16	2,00	2,19	1,38
Equipe de projet	3,17	3,12	3,29	3,02	2,44
Associations des producteurs	2,64	2,16	2,76	2,34	1,40
Producteurs	2,71	2,27	2,88	2,56	1,57

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'administration centrale (Ministères) et l'équipe de projet détiennent le pouvoir de prise de décision élevé (3) contrairement aux autorités locales, associations de producteurs et producteurs dont le pouvoir de prise de décision n'est pas élevé (2). Le niveau d'intérêt porté pour le projet est élevé chez les acteurs de l'administration centrale et de l'équipe de gestion du projet. De même, le soutien accordé au projet est élevé au niveau des PTF, des ministères et de l'équipe projet. Sur l'ensemble des acteurs, les ministères et l'équipe de gestion du projet ont plus accès aux ressources du projet. Ce constat confirme les propos suivants : *«Les projets passent mais nous les paysans on en tire pas grand-chose. On voit des gens se promener avec de gros véhicules bien habillés et quelques années après on nous dit que le projet est fini»* **Homme, 49 ans, Arrondissement de Guinagourou.**

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'administration centrale (Ministères) et l'équipe de projet sont actifs dans la gestion des projets (2). Les acteurs non actifs sont les autorités locales, associations de producteurs et producteurs (1). Rapproché à la théorie de l'analyse stratégique de Michel CROZIER, on voit transparaître les notions de pouvoir, d'acteur stratégique et de système d'action concret.

Il y a lieu de noter la présence de deux catégories d'acteurs dans l'arène locale. Les experts ou promoteurs du développement (PTF, Etat central, Equipe projet) et les communautés à la base bénéficiaires des actions de développement. Le pouvoir né de cette relation est détenu par les PTF, l'Etat central et les membres de l'équipe projet au détriment des communautés à la base. Les experts en développement se réclament les seuls détenteurs de la voie du développement. A ce titre, les populations à la base, bénéficiaires des actions de développement participent très peu au cycle de gestion des projets. Si le pouvoir est par nature

relationnel (nait de la relation entre plusieurs acteurs), la stratégie quant à elle, dépend clairement de l'acteur.

Chaque acteur développe une stratégie en vue de garantir son autonomie ou de se soustraire du pouvoir de l'autre. Les acteurs du développement visent à guider ou convaincre les populations à la base afin qu'elles adoptent les nouvelles pratiques dont ils sont les détenteurs. L'absence de consensus entre les acteurs explique ici le comportement inactif des bénéficiaires vis-à-vis des projets agricoles. Ce comportement vise à se soustraire du pouvoir des promoteurs des projets agricoles et garantir leur liberté. On constate une inefficacité du mécanisme de participation des acteurs locaux dans la gestion du cycle des projets et programmes agricoles. Contrairement aux experts (équipe projet, Etat central, partenaires Techniques et Financiers), les communautés à la base participent moins et influencent moins les actions d'un projet. Elles ne tirent pas profit des ressources introduites dans l'espace communal par le projet. Le faible niveau de participation des communautés à la base, associé à la confiscation du pouvoir de décision par certains acteurs, conduit inévitablement à l'inadéquation entre les besoins réelles des communautés et les solutions proposées. Les acteurs se trouvent dans l'incapacité d'orienter la participation de manière à ce qu'elle bénéficie aux communautés à la base dans le cadre des projets agricoles. D'où l'échec de la plupart des projets et programmes agricoles. Unaniment, l'implication des populations dans les stratégies de mise en œuvre du projet est considérée comme facteur de réussite. *«C'est très pertinent d'impliquer les paysans pour une organisation parfaite et aussi afin de les mettre en confiance»*. **Producteur, 45 ans, village de Tchori.**

4.5. Vulnérabilité et pauvreté des ménages agricoles

La vulnérabilité d'un individu, un ménage ou une communauté est la probabilité que celui-ci trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur

face aux fluctuations de la vie (risques et chocs). L'analyse de la vulnérabilité porte sur les chocs subis et leurs effets sur les moyens d'existence des ménages au cours des années précédentes, ainsi que des stratégies qu'elles ont adoptées pour se relever de cette situation. Au cours des dix dernières années, les ménages agricoles ont subi plusieurs chocs dont les plus importants sont ; la hausse de prix des intrants (88,9%), la baisse de la production agricole (96,7%), la baisse des prix des produits agricoles (98,9%), le manque de moyens financiers (93,3%) et le manque d'actifs (84,4%). Ces différents chocs n'ont pas manqué d'influer le niveau de vie des ménages. Le tableau 12 présente les chocs les plus importants vécus par les ménages.

Tableau 13 : Chocs subis les ménages agricoles au cours des dix dernières années

	Hausse prix des intrants		Baisse production agricoles		Baisse prix produits agricoles		Manque moyens financiers		Manque actifs	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Non	10	11,1	3	3,3	1	1,1	6	6,7	14	15,6
Oui	80	88,9	87	96,7	89	98,9	84	93,3	76	84,4
Total	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

4.6. Analyse de la pauvreté chez les ménages agricoles

La pauvreté dans le cadre de ce travail est analysée à travers deux approches. Une approche en termes de besoins essentiels et une approche en termes de capacités.

4.6.1. Approche de pauvreté en termes de besoins essentiels

4.6.1.1. Niveau d'accès des ménages aux besoins essentiels

Développée par l'UNICEF, l'approche de pauvreté basée sur les besoins essentiels résulte de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. Elle se fonde sur l'identification des besoins de base à satisfaire absolument pour ne pas

être pauvre. C'est une mesure qualitative de la pauvreté qui traduit une situation de manque dans les domaines fondamentaux de la vie que sont l'alimentation, la santé, l'éducation, l'habillement et le logement. Ces manques se traduisent par la faim/malnutrition, le non accès aux soins de santé, le non accès à la scolarisation, le manque d'habillement et de logement. Les besoins dont il est question selon le PNUD (1999) sont considérés comme identiques où que l'on soit même si la manière de les satisfaire dépend d'un pays à l'autre, selon le climat, la culture ou la situation socioéconomique. Ces besoins sont analysés pour l'ensemble des ménages agricoles y compris le chef de ménage, ses épouses, ses enfants et les personnes dont il assure la garde.

Tableau 14 : Accès des ménages agricoles aux besoins fondamentaux

	Accès à la bonne alimentation		Accès à l'éducation		Accès aux soins de santé		Accès à l'habillement		Accès à un logement adéquat	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
NON	40	44,4	54	60,0	50	55,6	28	31,1	29	32,2
OUI	50	55,6	36	40,0	40	44,4	62	68,9	61	67,8
Total	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Selon le rapport sur l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Bénin réalisé en 2012, les ménages dont l'agriculture est la principale ou une des sources de revenu sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée (48% en sécurité alimentaire limite et 21% en insécurité alimentaire modérée ou sévère). En ce qui concerne la consommation alimentaire, au niveau national, 23% des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate ne leur permettant pas de vivre une vie saine et active. Les habitudes alimentaires, bien qu'elles soient influencées à la fois par les conditions agro écologiques, les facteurs socioculturels, économiques et la disponibilité alimentaire, le repas de la plupart des béninois est souvent composé d'aliments de base (céréales, racines,

tubercules) accompagné de sauce, dont la composition varie selon les moyens économiques. Cependant, en général, la quantité est plus importante que la qualité. Certains modes de préparation entraînent une perte importante de nutriments et une contamination des aliments (PAM, 2014).

Comme on peut le constater, les données collectées dans le cadre de la recherche ne s'écartent pas des analyses de l'AGVAN (id). En effet, seulement 55,6% des ménages ont accès à la bonne alimentation. Environ 68% des ménages ont accès à l'habillement et à un logement adéquat. Moins de la moitié ont accès à l'éducation et aux soins de santé (tableau 13). Ces résultats sont confortés par les déclarations suivantes : *«Nous sommes aujourd'hui dans l'agriculture parce que nous n'avons plus autres possibilités. On parle de projets agricoles mais on ne sent pas les résultats de ces projets dans nos activités et notre vie de tous les jours. Les responsables des projets restent souvent à Parakou et viennent rarement constater ce qui se passe sur le terrain »*. **Producteur, 41 ans, village de Worokpo.**

4.6.1.2. Capacité des revenus de la vente des produits à couvrir des besoins fondamentaux

A travers le tableau 14, il est apprécié la capacité des ménages à couvrir les besoins fondamentaux à partir des revenus de la vente des produits agricoles. Les besoins considérés ici sont entre autres, l'éducation, la santé, le logement, l'habillement, et l'alimentation.

Tableau 15 : Couverture des besoins fondamentaux par les revenus de la vente des produits agricoles

	Subsistance		Education		Santé		Habillement		Logement	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Non	37	41,1	55	61,1	59	65,6	47	52,2	40	44,4
Oui	53	58,9	35	38,9	31	34,4	43	47,8	50	55,6
Total	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0	90	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Les revenus obtenus de la vente des produits agricoles permettent à un ménage sur deux de couvrir les besoins de subsistance (58,8), et de logement (55,6%). Par contre cette même source de revenu ne couvre pas les besoins d'éducation, de santé et d'habillement chez respectivement 61,1%, 65,6% et 52,2% des ménages enquêtés. Ces données confirment en partie celles du tableau 13 qui indiquent que moins de la moitié des ménages ont accès à l'éducation et aux soins de santé. Force est de constater que l'agriculture a du mal à satisfaire les besoins des populations qui s'y adonnent.

4.6.2. Approche de pauvreté en termes de capacités

L'approche de pauvreté en termes de capacités a été introduite en économie par les travaux d'Amartya Sen (1990). Selon Sen, les capacités sont définies comme une combinaison fonctionnelle du savoir-être et du savoir-faire que chaque personne peut atteindre. La valeur de la vie d'une personne dépend d'un ensemble de combinaisons des façons d'être et de faire, définies comme des "fonctionnements".

Dans la notion de capacité, l'accent est mis sur les potentialités qu'un individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose. Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire ou être comme par exemple, vivre longtemps et être en bonne santé. L'approche de la pauvreté en termes de capacités se concentre sur des états possibles (potentialités), tout en distinguant, lorsque c'est possible, le choix qu'un individu a mais néglige délibérément (PNUD, 1997).

Pour le PNUD, une personne n'est pas uniquement pauvre en raison d'un manque de revenus ou de moyens matériels (indigence), mais aussi en raison du manque de choix dont elle dispose effectivement. Dans le cadre de ses analyses, Mai (2014 :15) distingue cinq catégories de capacités (capital naturel, capital

financier, capital physique, capital humain, et capital social). Les analyses sont menées en fonctions de trois catégories de capacités que sont l'état du capital social des ménages, l'état du capital physique des ménages et l'état du capital financier des ménages enquêtés.

4.6.2.1. Etat du capital social

Le capital social se compose des membres du ménage, surtout ceux qui sont potentiellement productifs, l'appartenance à une association et le bénéfice tiré de l'association.

Tableau 16 : Opinions des ménages agricoles sur l'état de leur capital social

Etat du capital social	Effectif membres actifs		Appartenance à une association		Bénéfice tiré de l'association	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Non	65	72,2	33	36,7	41	72,2
Oui	25	27,8	57	63,3	16	27,8
TOTAL	90	100,0	90	100,0	57	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Le tableau 15 révèle que l'effectif des membres actifs est insuffisant chez 72,2% des ménages. Parmi les raisons évoquées pour expliquer cet état de leur capital social, les ménages ont cité l'exode rural entretenu par la proximité avec le Nigéria, la forte propension des jeunes à s'adonner à la vente de l'essence et le taxi moto. A priori, tout producteur de coton est membre d'un Groupement Villageois appelé communément GV. Les producteurs de céréales et autres cultures de rente ne disposent pas d'une association. Portant, le Gouvernement béninois dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) publié en 2011 entend diversifier l'agriculture à travers la promotion et l'organisation de treize filières : le maïs, le riz, le manioc, l'igname, le coton, l'ananas, l'anacarde, le palmier à huile, les cultures maraîchères, la viande, le lait, les œufs et les crevettes et le poisson. Toutefois,

63,3% des ménages interrogés appartiennent à une association. Sur l'ensemble des ménages appartenant à une association, seulement 16 soit 37,8% ont tiré un bénéfice de cette association.

4.6.2.2. Etat du capital physique

Le capital physique regroupe l'ensemble des facteurs de production dont dispose le ménage, par exemple les terres, les animaux et les matériels agricoles. L'état du capital physique des ménages enquêtés est illustré par le tableau 16.

Tableau 17 : Opinions des ménages agricoles sur l'état de leur capital social

Capital physique	Terre		Animaux		Matériels agricoles	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Insuffisant	76	84,4	81	90,0	85	94,4
Suffisant	14	15,6	9	10,0	5	5,6
Total	90	100,0	90	100,0	90	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

Les terres agricoles désignent la part du territoire qui est arable et qui est cultivée ou en pâturage de manière permanente. Les terres arables comprennent les terres définies par la FAO (1976) comme étant pour des cultures temporaires (les terres à deux cultures ne sont comptées qu'une fois), les prés temporaires pour le fauchage ou pour le pâturage, les potagers, et les terres temporairement en jachère. Les terres abandonnées en raison d'un système de culture itinérante sont exclues de ce calcul. Les terres qui sont cultivées de manière permanente sont des terres occupées par des cultures pour de longues périodes et qui doivent être replantées après chaque récolte, telles que les terres pour le cacao, le café et le caoutchouc. Cette catégorie comprend les terres sur lesquelles poussent des arbustes à fleurs, des arbres fruitiers, des arbres à noix et des vignes, mais elle exclut les terres sur lesquelles poussent des arbres destinés à faire du bois ou du bois d'œuvre.

Selon Pinson (2012) les terres cultivées désignent la surface de la terre où la végétation originelle a disparu ou a été modifiée et remplacée par d'autres types de couverts végétaux d'origines anthropiques. Cette végétation est artificielle et requiert une activité humaine pour subsister sur le long terme. Entre deux cultures ou entre deux activités la surface peut être temporairement mise à nu. Son apparence phénologique saisonnière peut être modifiée par l'homme (récolte, élagage, irrigation). Tous les végétaux sont plantés ou entretenus en vue de leur utilisation. La grande majorité des ménages (84,4%) de la zone de recherche se plaignent de l'insuffisance de terres cultivables. Cette affirmation est pourtant en contradiction avec les données de l'Atlas mondial dans sa publication World Development Indicators (WDI, 2016) qui indique que seulement 4,4% du territoire sont cultivés en 2013 au Bénin. Selon les données publiées par l'ex CeCPA Pèrèrè, de 2003 à 2013, en moyenne 30 367 ha de superficies sont emblavées (cultures de rentes et cultures vivrières) sur une superficie totale de 2.017 km². On en déduit que seulement 6,64% de la superficie totale de la communes est cultivée au cours de cette période.

Le bétail constitue une stratégie de survie importante pour les ménages et représente une forme d'épargne. Ainsi, la possession de bétail peut améliorer la disponibilité et l'accessibilité physique aux aliments, notamment ceux riches en protéines animales telles que la viande et le lait.

Le matériel agricole comprend l'ensemble des machines et instruments conçus pour remplacer la main d'œuvre ou pour augmenter sa productivité dans la réalisation des différentes tâches agricoles. En dépit des investissements consentis par les pouvoirs publics, les besoins des producteurs en infrastructures et équipements de base, notamment pour la mécanisation agricole, la maîtrise de l'eau, la conservation et la transformation des produits ne sont pas couverts au Bénin. Les opérations de labour se font manuellement à 76% et avec la culture

attelée à 23%. Seulement 1% des superficies emblavées (toutes spéculations confondues sur le plan national), est en culture motorisée (MAEP, 2011). La tendance nationale sur la mécanisation de l'agriculture se confirme dans la commune de Pèrèrè où environ 90,0% des ménages agricoles ne disposent pas d'animaux et de matériels agricoles. Les moyens de production rudimentaires et l'insuffisance des terres/infertilité du sol ne permettent pas des rendements importants couvrant les besoins des ménages. Cela pourrait expliquer, en partie, la faiblesse des rendements constatée dans la zone (Graphiques 1, 2 et 3).

4.6.2.3. Etat du capital financier

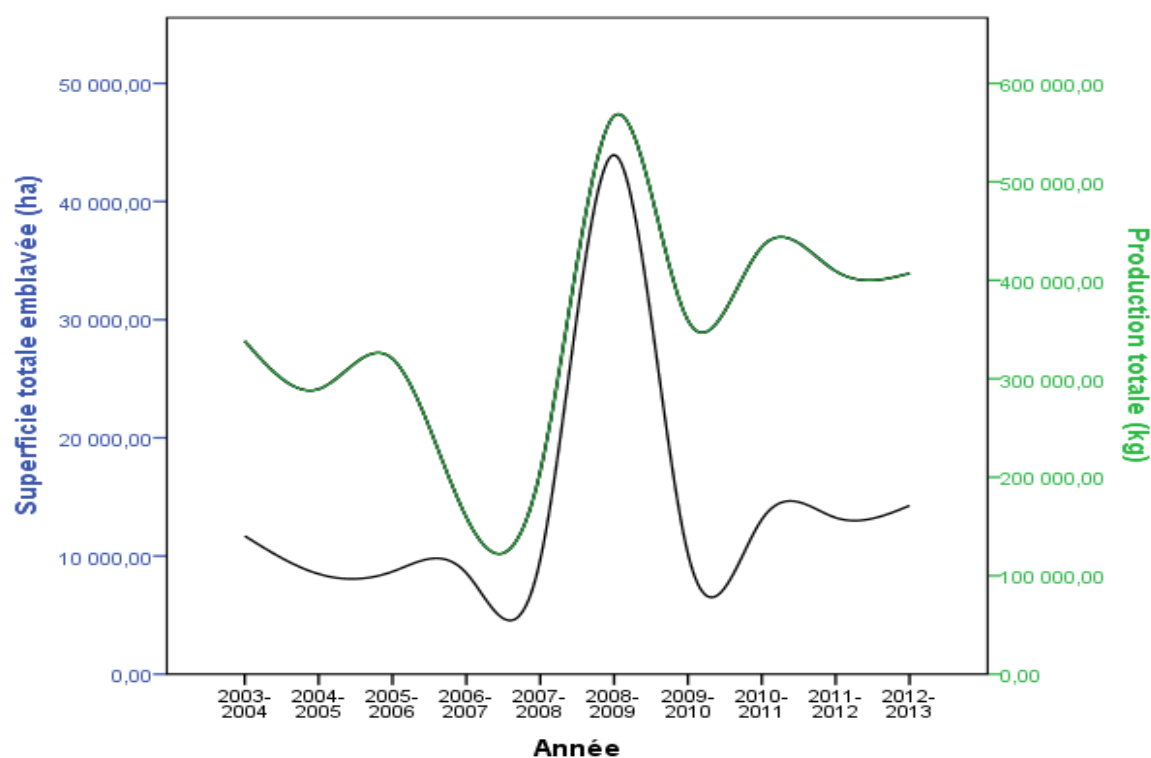
Le capital financier comprend essentiellement l'épargne, les revenus tirés de la mise sur le marché d'excédents de production (surtout les cultures de rente) et les ressources pour financer les activités agricoles. Il y a lieu de rappeler que l'agriculture constitue la principale source de revenu des ménages. L'épargne demeure un mode essentiel de financement des investissements. Dans une optique de développement durable et de réduction de la pauvreté, rien ne peut se substituer à l'augmentation de l'épargne domestique (Banque mondiale, 2008). Comme on peut le noter dans le tableau 17, 93,3% des ménages soutiennent que le revenu de la vente des produits agricoles est insuffisant. En conséquence, ces ménages ne disposent pas d'épargne (91,1%) et de ressources complémentaires pour financer les activités agricoles (94,4%).

Tableau 18 : Opinions des ménages agricoles sur l'état de leur capital social

Capital financier	Revenu vente produits agricoles		Epargne		Ressources pour financer activités agricoles	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Insuffisant	84	93,3	82	91,1	85	94,4
Suffisant	6	6,7	8	8,9	5	5,6
Total	90	100,0	90	100,0	90	100,0

Sources : Données de l'enquête ; Décembre 2014

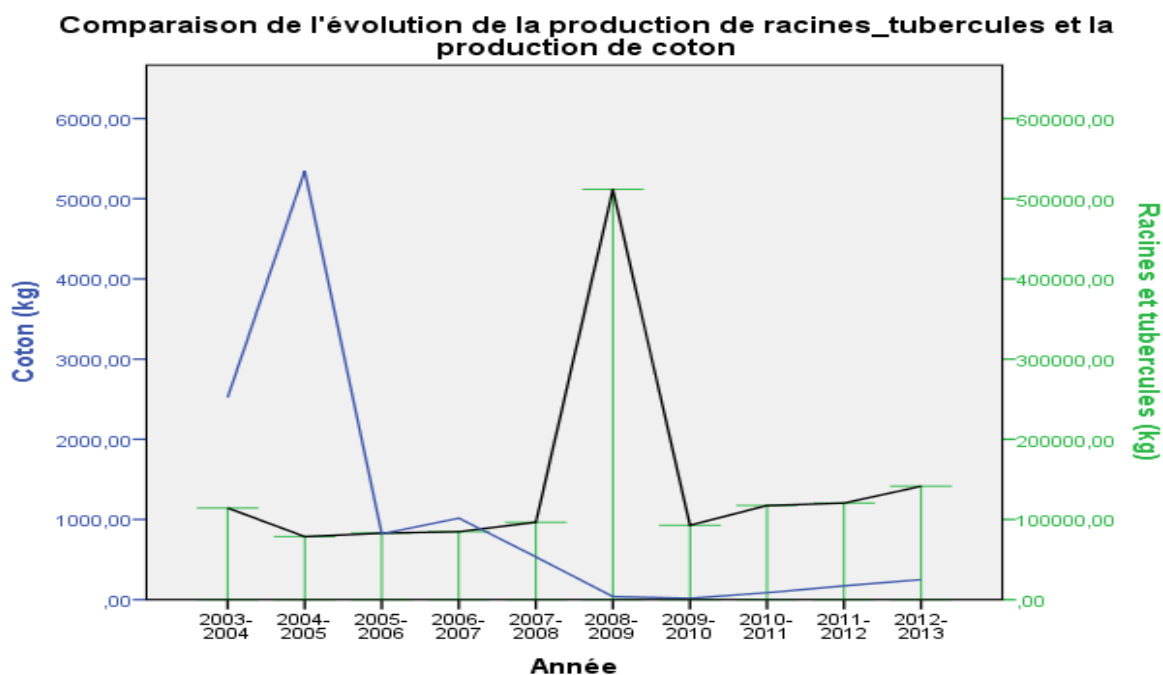
4.7. Production agricole et niveau de vie des ménages



Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè,

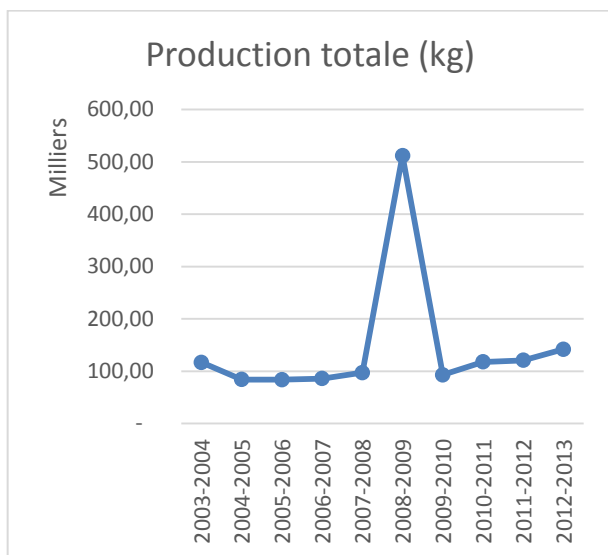
Graphique 4 : Evolution de la superficie emblavée et de la production de 2003 à 2013

De 2003 à 2013, la superficie totale emblavée tourne autour de 29 081 ha avec un pic au cours de la campagne 2008-2009, où elle est passée à 47 240 ha soit au double. En lien avec l'augmentation de la superficie emblavée, la production totale qui oscillait entre 100 000 et 140 000 kg s'est accrue à 527 295 kg soit 527 tonnes. Cette augmentation est due à l'intérêt manifesté par les producteurs à l'égard des racines et tubercules au détriment de la culture de rente (coton). Ainsi, la chute de la production cotonnière a conduit à une production massive des racines et tubercules. Les graphiques 5, 6 et 7 en donnent une illustration.

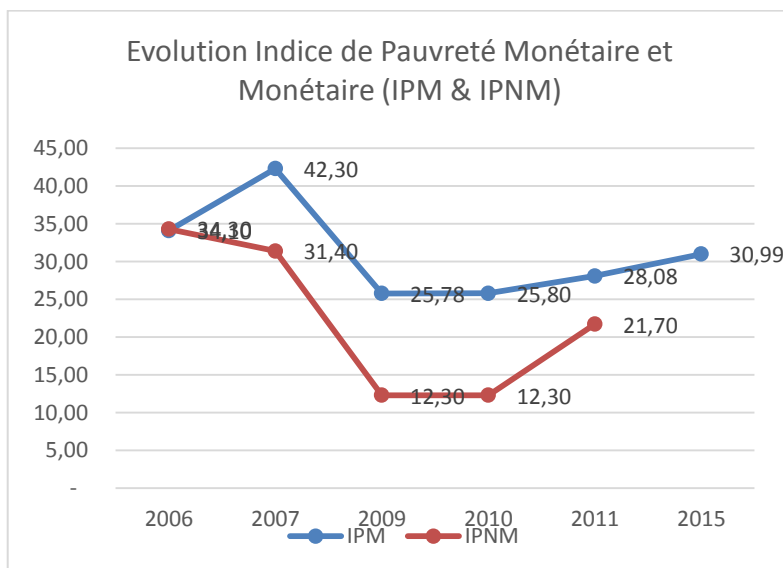


Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè

Graphique 5 : Comparaison de l'évolution de la production de racines et tubercules et du coton 2003 à 2013



Source : A partir des données du CeCPA Pèrèrè



Source : EMICoV 2006, 2007, 2010, 2011

Graphique 6 : Evolution de la production totale de 2003 à 2013

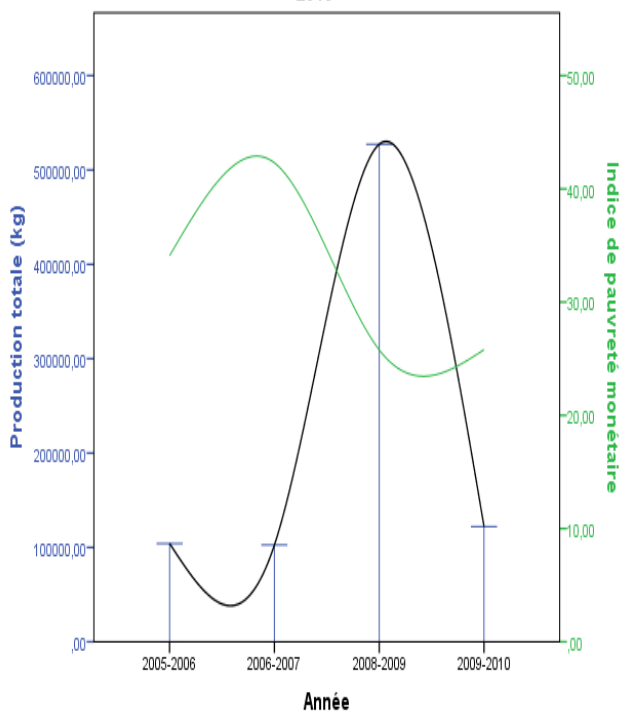
Graphique 7 : Evolution Indice Pauvreté Monétaire et Non monétaire de 2003 à 2013

L'analyse des effets de croissance des différents secteurs et sous-secteurs de l'économie béninoise révèle que la contribution à la réduction de la pauvreté due

à la croissance agricole serait relativement plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non-agricoles (MAEP, 2012). De la même source, une réduction de la pauvreté de 1% aux niveaux rural et national, peut être attribuée pour plus de la moitié à la croissance du secteur agricole.

Comme l'illustrent les graphiques 6 à 9, la production totale à Pèrèrè a connu un pic au cours de la campagne agricole 2008-2009. C'est également pendant cette période que les indicateurs de pauvreté ont affiché un niveau très appréciable. En effet, l'indice de pauvreté monétaire est passé de 42,30 en 2007 à 25,78 en 2009. Il en est de même de l'indice de pauvreté non monétaire qui s'est amélioré considérablement (12,30) en 2009. Toute chose étant égale par ailleurs, on peut conclure que la croissance de la production agricole a eu un effet sur les indicateurs de pauvreté donc sur le niveau de vie des ménages. Les résultats confirment les travaux de Bourgeois et al (2011) sur la trajectoire des ménages agricoles en Indonésie. Après avoir testé l'hypothèse selon laquelle l'augmentation de la valeur de la production agricole explique la sortie de pauvreté des ménages, l'auteur conclut qu'une croissance agricole négative est associée, en moyenne, à une trajectoire de statu quo. La sortie de pauvreté est associée à une croissance agricole positive. La situation des ménages qui entrent en pauvreté accentue l'association avec une croissance négative. La situation de statu quo des ménages non pauvres est également associée à une croissance agricole négative. Les graphiques 8 et 9 en donnent une illustration.

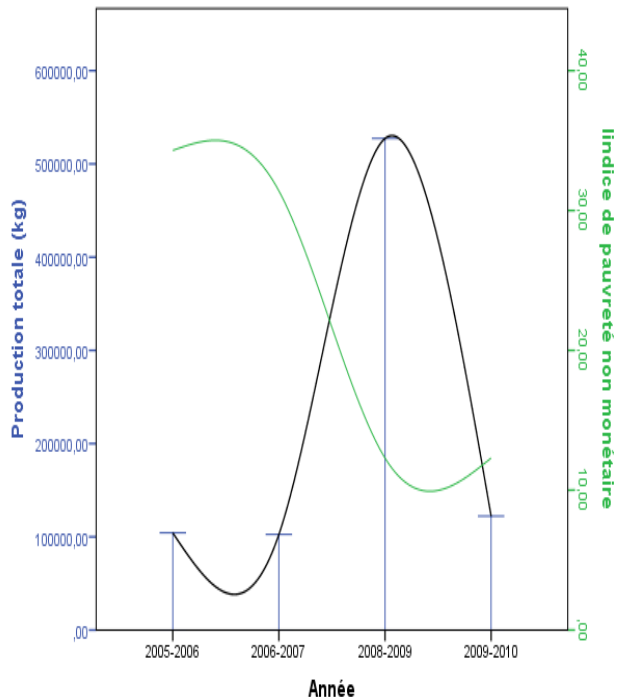
Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté monétaire de 2005 à 2010



Source : Données du CeCPA Pèrèrè, EMICoV 2006, 2007, 2010, 2011

Graphique 8 : Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté monétaire de 2005 à 2010

Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté non monétaire de 2005 à 2010



Source : Données du CeCPA Pèrèrè, EMICoV 2006, 2007, 2010, 2011

Graphique 9 : Evolution de la production totale et de l'indice de pauvreté non monétaire de 2005 à 2010

De l'analyse du niveau de vie des ménages en termes de pauvreté monétaire et non monétaire, pauvreté en termes de besoins essentiels et de pauvreté en termes de capacité il se dégage que les ménages agricoles n'ont pas connu une transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière durable, la structure ou le fonctionnement du monde agricole.

Vu sous l'angle du changement social de Guy Rocher (1968) les projets et programmes agricoles mis en œuvre depuis des années n'ont pas amélioré considérablement le niveau de vie des ménages. Les améliorations constatées en 2009, baisse de l'indice de pauvreté monétaire et non monétaire, sont restées éphémères contrairement au quatrième principe du changement social qui sous-tend « ...pour être vraiment un changement de structure, tout changement social

doit faire preuve d'une certaine permanence, c'est-à-dire que les transformations observées ne doivent pas être seulement superficielles ou éphémères. Elles doivent au moins permettre de croire qu'elles dureront plus qu'une mode passagère ».

CONCLUSION

La présente recherche s'est déroulée en 2014 à Pèrèrè dans un environnement caractérisé par la mise en œuvre des projets et programmes agricoles et la persistance de la pauvreté du monde rural. Les projets et programmes agricole ont montré leur limite voir incapacité à améliorer les conditions de vie des ménages ruraux. D'où l'importance de comprendre pourquoi les projets et programmes agricoles de réduction de la pauvreté ne donnent-ils pas de bons résultats dans la communes de Pèrèrè. En effet, l'échec des interventions en milieu rural est dû à la faible pratique de la participation dans la gestion du cycle des projets agricoles.

De manière générale, on observe une tendance, à la fois de la part des bailleurs de fonds et des acteurs au niveau central à promouvoir la participation sans une réelle place aux communautés à la base. Ces communautés ne participent et n'influencent pas les actions d'un projet afin de tirer profit des ressources. Bien que les autorités au niveau central et PTF défendent l'implication des bénéficiaires dans leur approche intervention, cette recherche révèle que les communautés sont moins impliquées dans la conception des projets agricoles. Les Partenaires Techniques et Financiers, l'administration centrale et l'équipe de projet détiennent un pouvoir de prise de décision élevé contrairement aux autorités locales, associations de producteurs et producteurs dont le pouvoir de prise de décision n'est pas élevé. Le niveau d'intérêt porté pour le projet est élevé chez les acteurs de l'administration centrale et de l'équipe de gestion du projet. De même, le soutien accordé au projet est élevé au niveau des PTF, des ministères et de l'équipe projet. Sur l'ensemble des acteurs, les ministères et l'équipe de gestion du projet ont un accès élevé aux ressources du projet. Sur l'ensemble des acteurs, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'administration centrale (Ministères) et l'équipe de projet sont actifs dans la

gestion des projets. Les acteurs non actifs sont les autorités locales, associations de producteurs et producteurs.

La mise en place de conditions favorables à la participation des producteurs au cycle de projets est très importante afin que les communautés à la base en tirent le maximum de profit. Elle est d'autant plus importante que la proportion des populations dans l'agriculture est élevée. C'est un moyen pour renforcer aussi bien le pouvoir de décision du monde rural, son rôle de soutien au développement de local et l'efficacité des projets agricoles.

Lorsque l'on observe la réalité de la pauvreté dans la zone de recherche, on constate que les ménages agricoles sont très vulnérables aux chocs pendant que leurs capacités à les surmonter ou moyens de résilience reste très faible.

Par ailleurs, de l'analyse de la pauvreté de la zone en termes de besoins essentiels, il se dégage que l'accès des ménages aux besoins essentiels n'est pas reluisant. Les revenus de la vente des produits sont largement en dessous des moyens financiers requis pour couvrir les dépenses de santé, d'éducation et d'habillement des membres du ménage. L'analyse de pauvreté en termes de capacité établit que le capital social (membres actifs du ménage, appartenance à une association et le bénéfice tiré de l'association); le capital physique, l'ensemble des facteurs de production dont dispose le ménage (terres, animaux et matériels agricoles) et le capital financier comprend essentiellement l'épargne, les revenus tirés de la mise sur le marché de l'excédent de production (surtout les cultures de rente) et les ressources pour financer les activités agricoles sont en deçà des besoins.

A l'issue de ces constats, il est important de penser à un mécanisme efficace de participation des acteurs locaux en l'occurrence les producteurs et de pérennisation des acquis des projets et programmes exécutés dans le milieu rural.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRIQUE CONSEIL, (2006), *Monographie de la commune de Pèrèrè*, Rapport d'étude d'avril, Cotonou, 35 p.
- AMARTYA, K, S., (1990), *Poverty and Famines: An Essay on Entitlements and Deprivation*, OUP Oxford, 148 p.
- ASSOGBA, Y., (2008), *Développement communautaire en Afrique, Comprendre la dynamique des populations*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 113 p.
- BEN HADJ KACEM, R., (2002), *Analyse de la dynamique de la pauvreté. Cas de la Tunisie, Sousse-Tunisie* : ISFFS, 12 p.
- BERNARD, C., (2013), *La construction des indicateurs dans les évaluations des politiques publiques internationales d'aide au développement*, Thèse de doctorat de science politique, Université Jean Moulin. Lyon III, 393 p.
- BIAOU, G., (2005) : *Dimension économique et sociale du développement durable*, Cotonou-Bénin : CIFRED, UAC, 284 p.
- BOURGEOIS, R., et MEURIOT V., (2011), «Croissance agricole et sortie de pauvreté' que nous apprennent les trajectoires des ménages ruraux en Indonésie», in *Mondes en développement*, 2011/4 n0156, p. 33-46.
- BOUTINET, J. P., (1992), *Anthropologie du projet*, Paris : PUF, 2ème édition, 300 p.
- BRODHAG, C., GONDRAN N., HUSSEINI R., BREUIL F., (2001), *Glossaire développement durable*, Agora21, Saint-Etienne Cedex 2, 62 p.
- CHARLIER, S., NYSSSENS, M., PEEMANS, J.P., et al, (2004), *Une solidarité en actes: Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, UCL, Louvain-la-Neuve.
- DOLIGEZ, F., (2003), «*La participation: un cadre d'analyse*», in Journée d'Étude IRAM «De la Participation à l'Empowerment», Paris: Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement.
- DUBOIS, J. M., (2005), « *La rédaction scientifique. Mémoires et thèses : Formes régulière et par articles* », France : Editions ESTEM, 117 p.
- GENTIL, D., (1986), *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Interventions de l'État ou organisations paysannes ?* Paris, L'Harmattan, 269p.
- HOUNGBO, E. N., (2008), *Dynamique de pauvreté et pratiques agricoles de conservation de l'environnement en milieu rural africain Le cas du plateau*

- Adja au Sud-Bénin*, Thèse de doctorat en Economie de l'environnement et du développement durable, à l'Université d'Abomey-Calavi, 326 p.
- INSAE- Bénin (2003) : *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) : Synthèse des analyses*, Cotonou, Direction des Etudes Démographiques, 42 p.
 - INSAE-Bénin, (2004), *Cahier des villages et quartiers de ville, Département du Borgou*, Rapport d'étude, Cotonou, 27p.
 - INSAE-Bénin, (2008), *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)-Bénin 2006 : Rapport d'analyse*, Cotonou, 269 p.
 - INSAE-Bénin, (2009), *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)-Bénin 2007 : Rapport d'analyse*, Cotonou, 290 p.
 - INSAE-Bénin, (2011), *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, (EMICoV)-Bénin*, Cotonou, Enquête de suivi 2010, 74 p.
 - INSAE-Bénin, (2012), *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages, (EMICoV)-Bénin 2011, Rapport d'analyse*, 2^{ème} Edition, 171p.
 - INSAE-Bénin, (2015) : *Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?*, Cotonou : Direction des Etudes Démographiques, 33 p.
 - MAI, P., (2014), *Ménages ruraux et lutte contre la pauvreté : Cas des communes de Tu Ly et de Xuan Phong dans la province de Hoa Binh_Viet Nam*. (Thèse de doctorat). Université de Liège - Gembloux Agro-Bio-Tech, Belgique, 196 p.
 - MASON R O., MITROFF I. I., (1981), *Challenging strategic planning assumptions: theory, cases and techniques*, John Wiley and sons, New York, 119 p.
 - OLIVIER DE SARDAN, J.P., (1995), *Anthropologie et développement, Essai en socio anthropologie du changement social*, Paris: APAD/Karthala, 224 p.
 - OLIVIER DE SARDAN, J.P., (2004), *Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation au Niger*, Laboratoire d'études sur les dynamiques sociales et le développement local, Études et Travaux no 27, Niamey, 20 p.
 - OUATTARA, M., (2003), *Pauvreté et vulnérabilité au Burkina Faso*, Rapport d'étude, 2003, 70 p.
 - OUEDRAOGO, D., KABORE, M. et KIENOU, B., (2007), *Insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina : une approche en termes de consommation d'énergie*, éd De Boeck Supérieur, 148p.

- PAM-Bénin, (2008), *Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition*, Cotonou, 168p.
- PAM-Bénin, (2014), *Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire*, Cotonou, 146p.
- PEEMANS, J-P., (1995), *Modernisation, néo-modernisation et enjeux d'un développement soutenable et viable*, Louvain-la-Neuve, manuscrit cité dans Centre tricontinental, *Alternatives Sud*, vol. 2, n° 4.
- PNUD, (1999), *Lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne*, éd Economica, Paris, 445 p.
- PNUD-Bénin, (2013), *Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD au Bénin, plan d'actions 2014-2015*, Cotonou, 96 p.
- REPUBLIQUE Du BENIN, (2010), *Plan de Développement Communal, deuxième génération 2011-2015*, 35 p.
- ROCHER, G., (1968), *Introduction à la sociologie générale*, Tome 3, édition HMH, Paris, 1968, 258 p.
- ROCHER, G., (1969), *Introduction à la sociologie générale*. Tome 3 : Le changement social, Montréal : Éditions Hurtubise, 562 p.
- ROCHER, G., (2002), *Le changement social*, Paris, Dunod, 318 p.
- SIMARD, J., (2008), *La participation au développement local le cas du Niger*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 150 p.
- TINGBE-AZALOU, A., (2008), *Evaluation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (OSD, SCRP, OMD, etc.)*, forum sur les réalités de la pauvreté face aux défis des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), Présidence de la république, Cotonou, 32 p.
- Union Européenne, (2001), *Manuel Gestion du Cycle de Projet*, EuropeAid Office de Coopération Affaires générales Evaluation, Bruxelles, 49p.

WEBOGRAPHIE

URI : <https://www.google.com/search/FAO/>. Consulté le 17/05/2015 à 10h13 mn.

URI : <http://recherches.qualitatives.org/revues/203..html>. Consulté le 02 /04/2014 à 23h 05.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/019236ar>. Consulté le 05/01/2016 à 20h53mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/0027610ar>. Consulté le 01/06/2015 à 09h45mn.

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017989ar>. Consulté le 12/09/2014 à 18h35mn.

DOI: 10.3917/med.156.0033. Consulté le 02/03/2015 à 20h15mn.

ANNEXES

CeRPA BORGOU – ALIBORI

CeCPA : PERERE

EVOLUTION SUPERFICIES ET PRODUCTIONS VIVRIERES SUR LES 10 DERNIERES ANNEES

Superficie en ha

Rendement en kg/ha

Production en T

SPECULATIONS	2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod
MAÏS LOCAL	5 804	1 211	7 026	4 080	1 137	4 640	5 220	1 102	5 751	4 303	1 084	4 663	4 943	989	4 889
MAÏS AMELIORE	907	1 697	1 539	270	2 000	540	410	1 738	713	1 014	1 854	1 880	807	1 191	961
Total Maïs	6 711	1,3	8 565	4 350	1,2	5 180	5 630	1,1	6 464	5 317	1,2	6 543	5 750	1,0	5 850
SORGHO	2 242	955	2 140	2 940	982	2 886	3 750	966	3 623	2 683	728	1 954	4 858	894	4 342
MIL	0	#DIV/0!	0	3	667	2	17	700	12	7	750	5	5	820	4
RIZ	133	2 774	369	29	2 828	82	27	1 970	53	33	2 033	67	47	2 000	94
TOTAL CEREALES	9 086		11 074	7 322		8 150	9 424		10 151			8 570			10 290
NIEBE LOCAL	261	785	205	360	800	288	588	800	470	123	800	98	368	834	307
NIEBE AMELIORE	96	1 156	111	108	1 194	129	125	900	113	110	1 157	127	72	931	67
TOTAL NIEBE	357	885	316	468	891	417	713	818	583	233	969	226	440	850	374
ARACHIDE LOCALE	468	750	351	622	860	535	230	865	199	190	800	152	370	873	323
ARACHIDE AMELIOREE	398	1 025	408	186	1 183	220	80	1 113	89	94	966	91	104	952	99
TOTAL ARACHIDE	866	876	759	808	934	755	310	929	288	284	855	243	474	890	422
VOANDZOU	11	818	9	7	1 000	7	7	900	6	11	825	9	21	905	19
SOJA	310	942	292	420	800	336	275	800	220	525	980	515	1 175	850	999
TOTAL LEGUMINEUSES	1 544		1 376	1 703		1 515	1 305		1 097	1 053		992	2 110		1 814
MANIOC	2 929	12 334	36 126	3 020	8 295	25 050	2 850	8 561	24 400	818	8 929	7 304	2 533	10 957	27 755
IGNAME	6 275	12 428	77 983	5 960	8 981	53 529	5 860	9 973	58 440	5 455	14 200	77 461	5 737	11 983	68 749
PATATE DOUCE	14	4 571	64	13	3 538	46	27	4 278	116	2	3 250	7	9	4 833	44
TOTAL RACINE & TUBERCULE	9 218	29 333	114 173	8 993	20 815	78 625	8 737		82 956	6 275		84 771	8 279		96 548
GOMBO	105	4 695	493	128	4 000	512	120	4 000	480	22	3 250	72	33	5 000	165
PIMENT	252	3 948	995	105	4 505	473	140	4 546	637	34	880	30	31	5 516	171
TOMATE	16	5 563	89	140	5 000	700	120	5 000	600	33	4 100	135	26	615	16
CITRILUS	33	636	21	112	554	62	190	558	106	21	802	17	25	4 520	113
TOTAL MARAÎCHERS	406	14 843	1 598	485		1 747	570		1 823	110		254	115		465
Coton	3 047	827	2 521	4 659	1 147	5 346	1 391	590	821	2 050	496	1 017	836	638	533
TOTAL	28 188		137 861	24 129		96 389	26 689		103 361	13 272		101 599	17 168		115 762

Superficie en ha

CeRPA BORGOU – ALIBORI
CeCPA : PERERE

EVOLUTION SUPERFICIES ET PRODUCTIONS VIVRIERES SUR LES 10 DERNIERES ANNEES

Rendement en kg/ha

Production en T

SPECULATIONS	2008-2009			2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013		
	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod	Sup	Rend	Prod
MAÏS LOCAL	3 956	1 001	3 958	610	1 200	732	510	1 200	612	81	1 871	152	152	1 020	155
MAÏS AMELIORE	356	2 406	857	5 500	1 541	8 475	6 775	1 800	12 195	6 720	1 871	12 574	7 500	1 300	9 750
Total Maïs	4 312	1,1	4 814	6 110	1,5	9 207	7 285	1,8	12 807	6 801	1,9	12 726	7 652	1,3	9 905
SORGHO	1 577	954	1 504	920	1 101	1 013	1 977	1 100	2 175	860	1 192	1 025	850	900	765
MIL	6	690	4	804	900	724	70	895	63	671	970	651	83	850	71
RIZ	79	1 884	149	70	2 821	196	111	2 794	310	95	4 027	382	146	2 200	321
TOTAL CEREALES	5 974		6 471	7 904		11 139	9 443		15 354	8 427		14 784	8 731		11 062
NIEBE LOCAL	216	744	161	680	950	646	638	950	606	0	#DIV/0!	0	530	880	466
NIEBE AMELIORE	50	1 018	51	325	1 100	358	287	1 100	316	931	1 045	973		#DIV/0!	
TOTAL NIEBE	266	795	212	1 005	999	1 004	925	997	922	931	1 045	973	530	880	466
ARACHIDE LOCALE	320	786	252	610	1 042	636	563	1 194	672	2	1 124	2	510	1 100	561
ARACHIDE AMELIOREE	72	864	62	0	#DIV/0!	0	204	1 200	245	562	1 124	632		#DIV/0!	
TOTAL ARACHIDE	392	801	314	610	1 042	636	767	1 195	917	564	1 124	634	510	1 100	561
VOANDZOU	30	737	22	5	1 100	6	38	1 000	38	5	1 296	6	52	1 000	52
SOJA	2 523	1 029	2 596	4 798	1 000	4 798	5 885	1 000	5 885	6 526	966	6 303	4 290	1 200	5 148
TOTAL LEGUMINEUSES	3 211		3 143	6 418		6 442	7 615		7 762	8 026		7 917	5 382		6 227
MANIOC	413	9 608	3 968	780	12 000	9 360	1 935	11 935	23 095	638	14 126	9 009	2 480	11 800	29 264
IGNAME	5 851	10 869	63 592	6 896	12 095	83 410	7 780	12 095	94 100	8 519	13 081	111 438	8 300	13 500	112 050
PATATE DOUCE	8	4 894	39	10	4 800	48	21	8 000	168	7	5 195	37	20	7 750	155
TOTAL RACINE & TUBERCULE	32 785		511 657	7 686		92 818	9 736		117 363	9 164		120 484	800		141 469
GOMBO	105	2 694	283	30	4 900	147	104	4 900	510	31	5 280	166	81	3 800	308
PIMENT	93	1 545	144	70	6 000	420	115	6 000	690	76	8 285	627	107	4 200	449
TOMATE	47	2 930	138	51	6 050	309	88	6 601	581	51	6 335	324	85	4 520	384
CITRILUS	56	776	43	58	700	41	75	950	71	38	1 711	64	46	1 100	51
TOTAL MARAÎCHERS	301		608	209		916	382		1 852	196		1 181	319		1 192
Coton	60	633	38	18	896	16	119	730	87	246	700	172	432	578	250
TOTAL	47 240		527 219	29 941		122 161	36 153		156 977	34 110		158 699	924		170 883

Outils de collecte

QUESTIONNAIRE MENAGES (Enquête auprès des ménages)

Je m'appelle.....étudiant en DEA à l'école doctorale « Espace, Culture et Développement » de la FLASH. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de fin de formation, je travaille sur les « **effets socio économiques des projets et programmes agricoles sur les ménages à Pèrèrè** ». Vous avez été retenu dans un échantillon de personnes à enquêter en vue de collecte de données nécessaires à la réalisation de cette recherche. Les données collectées seront traitées et analysées dans l'anonymat.

Numéro du questionnaire :

Date de l'interview: _____ Heure de début : _____

I- IDENTIFICATION

1.1.	Arrondissement	
1.2.	Village/quartier de ville	
1.3.	Nom du chef de ménage	
1.4.	Sexe	
1.5.	Age	
1.6.	Groupe ethnique	
1.7.	Niveau d'éducation	
1.8.	Taille du ménage	
1.9.	Activité principale	
1.10.	Revenu annuel (FCFA)	
1.11.	Activité secondaire	
1.12.	Revenu annuel (FCFA)	

II- Informations générales sur le ménage

N°	21. Nom et prénom	22. Sexe M=1 F=2	23. Age (an)	24. Lien de parenté avec le Chef Ménage	25. Niveau d'instruction	26. Principale activité		27. Activité secondaire	
						26a. Nom activité (a)	26b. Revenu/an FCFA	27a. Nom activité (a)	27b. Revenu/an FCFA
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									
9.									
10.									
11.									
12.									

a. Activité : 1. Agriculture ; 2. Elevage ; 3. Pêche ; 4. Commerce ; 5. Transport ; 6. Artisanat ; 7. Etude ; 8. Taxi moto ; 9. Autre (à préciser)

III- PROCESSUS DE PARTICIPATION

N°	Questions	Réponses	Code
3.1.	Avez-vous bénéficié des projets agricoles au cours des 10 dernières années ?	Oui Non	1 0
3.2.	Si oui lesquels	_____ _____ _____ _____	
3.3.	Quel est le dernière projet agricole ou projet agricole en cours dans votre localité ?	_____	
3.4.	Quelles sont les activités mis en œuvre par ce projet ?	_____ _____ _____ _____	
3.5.	S'agit-il de nouvelles pratiques ou l'amélioration de pratiques existantes ?	Nouvelles pratiques Amélioration de pratiques existantes	1 0
3.6.	Le projet a-t-il favorisé votre capacité à faire valoir vos intérêts?	Oui Non	1 0
3.7.	Justifier votre réponse	_____ _____ _____	
3.8.	Quelles sont les acteurs impliqués dans ce projet depuis la conception ?	Communautés Elus locaux Etat central PTF Autres.....	1 0 1 0 1 0 1 0 9 9
3.9.	De quelle manière s'est effectué le choix des actions à mener?	_____ _____	
3.10	Y avait-il consensus sur le choix de ces actions?	Oui Non	1 0
3.11	Y avait-il de divergences d'intérêts ?	Oui Non	1 0
3.12	Comment avez-vous géré les divergences d'intérêts entre les acteurs?	_____ _____	
3.13	De quelle manière avez-vous (populations locales) participé à la mise en œuvre de ce projet ?	_____ _____ _____	
3.14	Quels sont les forces et faiblesses du projet en termes de participation?	_____ _____	

3.15	Avez-vous bénéficié d'un accompagnement dans la mise en œuvre ?	Oui Non	1 0
3.16	Si oui, comment ?	_____	
3.17	Comment c'est effectué le processus de suivi-évaluation?	_____	
3.18	Etes-vous satisfaits des résultats des projets programmes agricoles dont vous avez bénéficié dans votre localité?	Oui Non	1 0
3.19	Justifiez votre réponse	_____	
3.20	Pouvez-vous nous dire si les actions menées ont contribué à soulager vos peines (population) ?	Oui Non	1 0
3.21	Voyez-vous un lien entre l'approche participative dans le cycle de vie des projets et la lutte contre la précarité?	_____	

IV- LE NIVEAU D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES DANS LE CYCLE DE PROJETS AGRICOLES

Acteurs \ Niveau influence	Quel est le niveau de détention du pouvoir de prise de décision (a)	Quel est le niveau d'intérêt pour le projet (a)	Quel est le niveau de soutien(a) ?	Quel est le niveau d'accès aux ressources (a)	Quel est le comportement des acteurs (b)
PTF					
Ministère					
Autorités locales					
Equipe de projet					
Association des producteurs					
Producteurs					

a : (1) Très élevé, (2) Elevé, (3) Pas du tout élevé, (4) Néant.

b : (1) Très actif, (2) Actif, (3) non actif

V-VULNERABILITE ET PAUVRETE DES MENAGES AGRICOLES

N°	Questions	Réponses possibles	Code
5.1.	Parmi les chocs suivants, lesquels votre ménage a connu ?	Inondation Sécheresse Décès des animaux Hausse prix intrants Baisse production agricoles Baisse prix produits agricoles Manque de marché d'écoulement des produits Manque de terres libres Manque de semences améliorée Manque de moyens financiers Manque d'actif Terre éloignée et de mauvaise qualité Difficulté de transport	1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0 1 0
5.2.	Comment arrivez-vous à surmonter ces chocs en cas de survenance ?	_____ _____ _____ _____	
5.3.	Que signifie pour vous la pauvreté ?	_____ _____ _____	
5.4.	Comment caractérise-t-on un pauvre dans votre milieu?	_____ _____ _____	
5.5.	Que signifie pour vous le bien-être ?	_____ _____ _____	
5.6.	Quels sont les éléments qui devraient être réunis pour assurer le bien-être	_____ _____ _____	
5.7.	Approche de pauvreté en termes de besoins essentiels		
5.71.	Votre ménage a-t-il accès aux éléments suivants	Bonne alimentation Education Santé Habillement Logement	1 0 1 0 1 0 1 0 1 0

5.72.	Les revenus de la vente des produits agricoles permettent à votre ménage de faire face à leur besoins ?	Subsistance Education des enfants Dépenses de santé Habillement Logement	1 0 1 0 1 0 1 0 1 0
5.73.	Quel est le montant moyen annuel de dépenses accordé aux besoins suivants ² en fca	Subsistance Education des enfants Dépenses de santé Habillement Logement	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
5.8.	Approche de pauvreté en termes de capacités		
5.81.	Quel est l'état du capital social de votre ménage ³ ?	Effec des membres des ménages Effec des membres actifs Appartenance à une association Bénéfice tirés de l'association	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5
5.82.	Quel est l'état du capital physique de votre ménage ?	Terre Animaux Matériels agricoles	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5
5.83.	Quel est l'état du capital financier de votre ménage ?	Epargne Revenu de la vente des produits agricoles Ressources pour financer activités agricoles	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5

² 1 : 0 à moins 50 000 ; 2 : 50 000 à moins 100 000 ; 3 : 100 000 à moins 150 000 ; 4 : 150 000 à moins 200 000

³ 1 : Très suffisant ; 2 : Suffisant ; 3 : Peu suffisant 4 : Pas du tout suffisant 5 : Non

VI- PRODUCTION AGRICOLE DES MENAGES AU COURS DE DIX DERNIERES ANNEES

Années	Superficies cultivés (ha)	Valeur de la production (T)	Revenu des ventes des produits agricoles (FCFA)	Coûts de production (FCFA)
2013				
2012				
2011				
2010				
2009				
2008				
2007				
2006				
2005				
2004				
2003				

VII- Quels ont été les principaux changements dans votre vie? Quelles ont été les raisons de ces changements ?

.....
.....

Merci pour la disponibilité

Fin de l'entretien

QUESTIONNAIRE (ELUS LOCAUX, MINISTERE, PTF, ETC...)

Je m'appelle.....étudiant en DEA à l'école doctorale « Espace, Culture et Développement » de la FLASH. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de fin de formation, je travaille sur les « **effets socio économiques des projets et programmes agricoles sur les ménages à Pèrèrè** ». Vous avez été retenu dans un échantillon de personnes à enquêter en vue de collecte de données nécessaires à la réalisation de cette recherche. Les données collectées seront traitées et analysées dans l'anonymat.

Numéro du questionnaire :

Date de l'interview: _____ Heure de début : _____

I- IDENTIFICATION

1. Nom et prénoms :
2. Sexe :.....
3. Structure :
4. Fonction :
5. Niveau d'éducation :

II- Questions

- 1) Comment essayez-vous de promouvoir la participation dans vos interventions (projets/programmes agricoles)?
- 2) À quel niveau la participation au développement est elle souhaitable (local, national) ?
- 3) Comment votre structure tente-t-elle de faire valoir l'intérêt des populations pauvres?
- 4) La participation permet-elle de renforcer le pouvoir des populations dans la lutte contre la pauvreté ?
- 5) Est-ce que le concept de participation ou encore de «renforcement des pouvoirs» au niveau local fait partie de votre approche de développement?
- 6) Quels sont pour vous les objectifs du «renforcement des pouvoirs» au niveau local?
- 7) La participation permet-elle une efficacité dans la mise en œuvre des projets ?
- 8) De quelle manière intégrez-vous cette notion lors de la réalisation de vos projets?
- 9) Selon vous, est-il possible d'accroître la capacité des pauvres à faire valoir leurs intérêts et à prendre en charge leur propre développement? Si oui, comment?

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DE GRAPHIQUES	v
SIGLES.....	vi
RESUME.....	vii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE :	3
PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE	3
PREMIERE PARTIE :	3
PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE	4
I- PROBLEMATIQUE	4
1.1. Constat.....	4
1.2. Problème.....	5
1.3. Objectifs de la recherche.....	8
1.3.1. Objectif général	8
1.3.2. Objectifs spécifiques	9
1.4. Hypothèses de recherche.....	9
1.5. Clarification des concepts	9
1.6. Revue critique de littérature.....	14
1.6.1. Genèse du concept de participation.....	14
1.6.2. Les formes de participation.....	17
1.6.3. Participation comme transfert de pouvoir et le concept d'«empowerment»	19
1.6.4. La participation et renforcement des pouvoirs des populations pauvres : entre moyen et action	21

1.6.5. La participation: un instrument pour une plus grande efficacité des programmes de développement.	22
1.6.6. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l’approche monétaire.....	23
1.6.7. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l’approche non monétaire.....	24
1.6.8. Une analyse du niveau de vie des ménages suivant l’approche humaine.....	25
1.6.9. Niveau de vie des ménages agricoles et croissance de la production agricole.....	26
CHAPITRE II : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE PERERE.....	27
2.1. Situation géographique et milieu physique.....	27
2.2. L’organisation administrative.....	28
2.3. Données humaines.....	29
2.4. Organisation sociale.....	30
2.5. Contexte socio-économique.....	31
2.6. Justification du choix du sujet et du cadre de la recherche.....	34
2.7. Modèle d’analyse.....	36
DEUXIEME PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ANALYSE DES DONNEES.....	40
CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	41
3.1. Méthode et technique de recherche.....	41
3.2. Nature de la recherche.....	41
3.3. Recherche documentaire.....	41
3.4. Constitution de l’échantillon d’enquête.....	43
3.4.1. Plan de sondage des ménages.....	44
3.4.2. Choix des ménages enquêtés.....	46
3.5. Choix de l’approche de mesure et du seuil de pauvreté.....	48
3.5.1. Choix de l’approche de mesure de la pauvreté.....	48
3.5.2. Le choix du seuil de pauvreté.....	50

3.6. Techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données	51
3.6.1. Techniques et outils de collecte de données	51
3.6.1.1. L'enquête.....	51
3.6.1.2. Les entretiens.....	51
3.6.2. Techniques de traitement et d'analyse des données.....	52
3.6.2.1. Technique de traitement des données	52
3.6.2.2. Outils d'analyse des données collectées	52
3.6.3. Limites de la recherche.....	52
CHAPITRE IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	53
4.1. Caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages	53
4.2. Rappel de quelques projets et programmes agricoles mis en œuvre à Pèrèrè	54
4.2.1 Programme de Développement des Racines et Tubercules (PDRT)	54
4.2.2 Programme d'Appui à la Croissance Economique Rural (PACER).	55
4.2.3 Programme d'Appui à la Diversification des Systèmes d'Activités (PADSE)	55
4.3. Implication des différents acteurs (parties prenantes)	56
4.4. Niveau d'influence des parties prenantes dans le cycle de projets agricoles	60
4.5. Vulnérabilité et pauvreté des ménages agricoles.....	62
4.6. Analyse de la pauvreté chez les ménages agricoles	63
4.6.1. Approche de pauvreté en termes de besoins essentiels.....	63
4.6.1.1. Niveau d'accès des ménages aux besoins essentiels.....	63
4.6.1.2. Capacité des revenus de la vente des produits à couvrir des besoins fondamentaux	65
4.6.2. Approche de pauvreté en termes de capacités.....	66
4.6.2.1. Etat du capital social	67
4.6.2.2. Etat du capital physique	68
4.6.2.3. Etat du capital financier	70
4.7. Production agricole et niveau de vie des ménages	71

CONCLUSION	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	78
WEBOGRAPHIE.....	81
ANNEXES	82